

PROCES - VERBAL 7/2021

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 3 NOVEMBRE 2021 A 20H00

A LA SALLE PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	1
Procès-verbal de la séance du 6 octobre 2021	2
1. Communications	2
1.1 Communications du Bureau	2
1.1.2 Représentations et invitations	3
1.1.3 Lettres et pétitions	3
1.1.4 Motions, postulats et interpellations	4
1.2 Communications de la Municipalité	4
2. Ordre du jour	5
2.1 Assermentation de Mme Karine Hirsch-Lorenz Blorer en remplacement de M. Yoann Favre, PLR, démissionnaire	5
2.2 Election d'un membre suppléant pour la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI) en remplacement de M. Yoann Favre, PLR, démissionnaire	6
2.3 Préavis 15-2021 Aménagement d'un cheminement mixte piétons-vélos au sentier du Coteau et renouvellement des infrastructures - Crédit d'étude pour le projet d'ouvrage et l'exécution d'une campagne de sondages géotechniques - Crédit demandé CHF 343'000.00	6
2.4 Préavis 16-2021 Maison de l'Enfance au Parc Guillemin - Accueil préscolaire - Réhabilitation du bâtiment de l'av. Guillemin 9-11 ainsi que la transformation et mise en conformité de la Garderie du Parc, av. Guillemin 7 - Crédit demandé CHF 490'000.00 TTC	14

2.5	Préavis 17-2021 Arrêté d'imposition 2022	18
2.6	Commission pour l'étude du Postulat 01 (2021-2026) « Réhabilitation du bassin du Port de Pully »	27
2.7	Propositions individuelles	29
2.7.1	Interpellation de M. Remo Kuonen Ligne de contact téléphonique pour chantiers	29
2.7.2	Interpellation de MM. Jean-Denis Briod et Bertrand Yersin Au sujet du recours déposé contre le décompte final des péréquations 2019 et au sujet de l'éventuelle retenue du paiement du 4 ^{ème} acompte de la facture pour la cohésion sociale 2021	32
2.8	Divers	33
2.8.1	30km/h la nuit à Pully Géraldine Padez	33
2.8.2	Réponse nombres de places crèches et garderies dans le domaine privé M. Jean-Marc Chevallaz	34

Le Président :

Mesdames et messieurs, je vous invite à prendre place, il est 20h00 et je vous souhaite une cordiale bienvenue.

Excusés

Les conseillères et conseillers suivants se sont excusés : Mmes Simone Collet, Cynthia Früh, Verena Kuonen, Nathalie Lude, Mary Mayenfisch, Pauline Tafelmacher, Melissa Torres, MM. Christian Berdoz, Robin Carnello, Franck Ducret, Marc Lebel, Jean Loye, Philippe Slama, Bernard Suter

Arrivées tardives : Mme Muriel Thalman, M. Tristan Cordonier

Absents : M. Bernard Thilo

Le Président

Je demande maintenant à notre secrétaire, Mme Francine Medana, de bien vouloir procéder à l'appel.

Le Président :

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, nous sommes 80 membres présents, le quorum est atteint. Je vous rappelle l'envoi de la convocation qui comprenait l'ordre du jour. Elle a été envoyée le 4 octobre, soit largement plus que le délai réglementaire de trois semaines avant la séance. Le Conseil ayant été régulièrement convoqué, le quorum étant atteint, je constate que cette assemblée peut valablement délibérer et je déclare cette séance ouverte.

Je vous rappelle votre serment. Chacune et chacun est libre à ce moment d'invoquer au fond de soi-même, la bénédiction divine sur nos travaux.

Mme Florence Gross, députée, est excusée.

Je salue la représentante de la presse, Mme Marie Nicolier pour le 24heures en la remerciant de couvrir régulièrement nos travaux et l'actualité de notre Ville.

Je souhaite la bienvenue aux membres du public et le remercie de l'intérêt porté à la vie de notre Commune. Je rappelle que les dispositions sanitaires imposent aux membres du public la présentation d'un certificat COVID. Celui-ci n'est pas nécessaire pour les membres du Conseil communal et de la Municipalité. Le port du masque lui est obligatoire pour tout le monde.

Je salue enfin la Municipalité accompagnée des représentants de l'administration communale, qui soutiennent indirectement nos débats dans les coulisses.

Je remercie aussi les techniciens et huissiers qui assurent le bon déroulement de notre conseil.

Procès-verbal du 6 octobre 2021

Le Président :

Le procès-verbal de la séance du 6 octobre vous a été adressé par mail le 27 octobre dernier, je remercie Mme Medana pour sa rédaction.

Est-ce que quelqu'un dans la salle a des remarques, des propositions de corrections ou des compléments ? Tel ne semble pas être le cas, le procès-verbal est donc adopté d'office selon l'art. 62 al. 1 de notre règlement.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

1.1.1 REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Le Président :

Au chapitre des représentations et invitations, j'ai eu le plaisir de représenter le Conseil :

- le samedi 9 octobre à la revue quinquennale des pompiers du SDIS Ouest-Lavaux où j'ai été heureux de voir à quel point les rangs des volontaires sont larges et étoffés. J'aimerais saluer ici l'engagement de nombreux employés de la ville de Pully au sein de ce corps et j'aimerais également remercier la ville de Pully qui, en tant qu'employeur, a su créer les conditions favorables à cet engagement. Pompier éphémère moi-même il y a quelques années, je me rends bien compte de la difficulté de marier cet engagement bénévole avec la vie professionnelle. Bravo et merci.

1.1.2 LETTRES ET PETITIONS

Lors de notre séance du 06 octobre 2021, M. le Conseiller Romain Herzog a relevé un besoin de clarification concernant la procédure à suivre lors des délibérations autour d'un postulat, d'une motion ou d'un projet rédigé.

Monsieur le Conseiller m'a transmis son développement par courriel, je vous en fait lecture.

« M. Le Président,

Je fais suite à la discussion que nous avons eue hier soir et vous transmets ci-joint, comme convenu, l'ensemble des documents à ma disposition s'agissant du nouvel art. 68 al. 2 du règlement du conseil. J'en profite pour attirer votre attention sur le fait que la version du règlement disponible sur le site internet de la commune ne correspond pas à la version en vigueur du règlement. Les documents ci-joints sont nombreux mais il s'agit surtout de se concentrer sur les documents n° 11 et 12.

À mon sens, sur la base de la documentation ci-jointe, il fait peu de doute qu'une proposition peut, après délibération, être renvoyée à l'examen d'une commission si 20% des membres présents le demandent (art. 68 al. 2), cela même contre l'avis de l'auteur de la proposition et sans qu'une votation à la majorité du conseil n'ait à intervenir. L'art. 68 al. 2 concrétise en effet le processus en une étape dont il est question dans le document n°12 ci-joint. Moins claire est la question de savoir si le conseil peut approuver, respectivement refuser, une proposition (à la majorité) alors même que 20% des membres présents demandent que la proposition soit renvoyée à une commission pour examen. À mon sens, cela n'est pas possible, en particulier si l'on se réfère à la motion qui a donné

lieu à la teneur actuelle de l'art. 68 al. 2 (document n° 11 ci-joint). L'idée de cette motion consistait à adapter l'art. 68 al. 2 à l'article 33 de la Loi sur les communes afin de permettre qu'une proposition ne puisse être d'emblée refusée par le conseil sans un examen par une commission (si 20% des membres présents le demande). Il pourrait être utile que cette question soit clarifiée afin que la solution retenue soit claire pour tous et pour l'ensemble de la législature. »

J'aimerais avant toute chose remercier M. Herzog pour sa lecture attentive du règlement et pour ses recherches fouillées.

Grâce à sa mise en garde nous avons effectivement constaté que le règlement du conseil qui est disponible en ligne n'est pas la version du 26 septembre 2018, adoptée par le Conseil. Demande a été faite au bureau du greffe de bien vouloir y remédier et je l'en remercie.

Pour mémoire, à l'occasion de la révision du règlement du conseil communal en 2016, une première version du règlement avait ouvert la possibilité du renvoi d'une proposition (motion ou postulat) directement à une commission, sans débat, sur demande d'un cinquième des membres du Conseil communal. Cette possibilité existait dans la précédente version du règlement du Conseil, avant 2016. De mémoire de conseillers, mais certains d'entre nous sont là depuis bientôt 50 ans et me corrigeront, il n'est pas apparu de cas où la proposition a été renvoyée en commission, contre l'avis de l'auteur de la proposition. Le Service des communes a jugé non conforme à la Loi sur les communes la possibilité de renvoyer une proposition en commission sans débat. Les délibérations étant explicitement mentionnées à l'art. 33 de la Loi sur les communes.

Aujourd'hui l'art. 68 al. 1 et 2 de notre règlement prévoit dans l'ordre : d'entendre l'auteur de la proposition, la Municipalité et le président sur la proposition, ensuite le Conseil statue sur la recevabilité, puis délibère sur le fond. De l'avis unanime des membres du bureau, la délibération sur le fond est nécessaire et constitue en soi une vertu qui permet aux conseillers de se forger une opinion sur la proposition.

Une fois la discussion sur le fond épuisée, le conseil peut soit :

- renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, si un cinquième des membres présents le demande ;
- ou prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la Municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier.

La possibilité du renvoi à l'examen d'une commission a été facilitée parce que, de l'avis des auteurs de cet amendement, il est plus facile de développer une proposition et de convaincre au sein d'une commission qu'en plénum. Le fait que les deux propositions soient placées l'une après l'autre, n'est à nos yeux pas anodin. Il y a un effet de gradation entre les deux options offertes aux conseillers, souligné par ailleurs par le fait que l'une peut être soutenue par un cinquième des membres, alors que l'autre doit être acceptée par la majorité. Aux yeux du bureau, il est donc clair que si le renvoi à l'examen d'une commission est soutenu par un cinquième des conseillers, celui-ci l'emporte. Toutefois, il appartient à l'auteur de la proposition de se prononcer d'abord sur l'option qu'il souhaite mettre au vote. Le renvoi à l'examen ou le renvoi à une commission.

Dans le cas où d'autres conseillers souhaiteraient contre l'avis de l'auteur de la proposition, renvoyer la proposition à une commission, il faut que ceux-ci interviennent par le dépôt d'une motion d'ordre, mentionnée à l'art. 84 de notre règlement. La motion d'ordre doit être appuyée par cinq membres. Si la proposition, dans ce cas-là, de voter sur le renvoi de la proposition à l'examen d'une commission est acceptée par la majorité du conseil, alors c'est cette option qui sera mise au vote. Si un cinquième des membres la soutient, elle sera transmise à une commission. Si ce n'est pas le cas, la proposition sera

classée. Pour le bureau, si la lettre de la loi n'est pas claire, l'esprit, lui, est fidèlement retranscrit dans le règlement. Toutefois, si parmi les membres de ce conseil des avis devaient diverger et appelaient à une modification du règlement, je tiens à vous rappeler que c'est dans les compétences de notre Conseil et que vous pouvez en faire proposition.

Monsieur Herzog, je vous remercie une nouvelle fois pour l'intérêt que vous avez porté à ce point de notre règlement. J'espère que nous avons répondu à votre demande de clarification, que tout cela semble clair, même si cela peut paraître austère. Vous aurez l'occasion de vous exprimer sur ce point si vous le souhaitez au point des « Divers » de notre Conseil.

1.1.3 MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

Aucune Motion ou postulat n'a été déposée en vue de la présente séance. Pour rappel, celles-ci doivent nous parvenir 7 jours au moins avant la séance du Conseil selon l'art. 67, al. 1 de notre règlement. Ceci ne s'applique toutefois pas aux interpellations, mais plus vite elles seront transmises, meilleures seront les chances qu'une réponse de la Municipalité soit développée lors de la séance même du Conseil.

A ce propos, j'ai reçu, mardi 2 novembre une interpellation de M. le Conseiller Remo Kuonen et ce matin, une interpellation de MM. Briod et Yersin.

Celles-ci pourront être développées au point des « Propositions individuelles », si 5 membres les soutiennent.

1.2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Le Président :

Aucune communication n'a été déposée ce soir sur vos tables.

Monsieur le Syndic, la Municipalité désire-t-elle s'exprimer ou transmettre une communication ? Ce n'est pas le cas.

Pour ma part, je voudrais vous faire part de quelques réflexions sur l'actualité pulliérane de ces dernières semaines qui a été marquée par la redécouverte des sépultures néolithiques de Chamblandes et cette nouvelle mérite que nous nous y arrêtions.

Il y a plus de cent ans, Albert Naef premier archéologue cantonal vaudois découvrait entre le chemin de Chamblandes et celui de Verney, une septantaine de tombes vieilles de 6'000 ans. Cette découverte fut si marquante pour le monde archéologique naissant que leur style particulier prit le nom de « cistes de type Chamblandes ».

Il y a quelque chose d'émouvant à voir ces petites tombes parfois grandes de quelques dizaines de centimètres. La majorité des individus inhumés ici étaient des enfants âgés de 0 à 9 ans. Voilà un triste rappel des conditions difficiles dans lesquelles vivaient les premiers habitants de Pully. Malgré cette vie rude, les morts étaient enterrés avec respect, sur le côté gauche, tête à l'est, la face tournée vers le lac. Pourtant, rien aujourd'hui n'indique à cet endroit qu'un site d'une si grande valeur n'existe et que nos ancêtres y sont enterrés. Pas une plaque commémorative, ni même une marque au sol. Les morts qui y sont ensevelis se rappellent à notre mémoire à l'occasion de réfections de conduites et dans notre amnésie collective, nous oublions régulièrement que nous les avons laissés là. Un grand roi de Perse, s'adressa un jour aux sages de sa cour : « Inventez-moi une phrase qui serait vraie en tout temps et en toute situation, peu importe l'époque ou le moment où

elle sera lue ». Après d'intenses réflexions et débats, les grands érudits trouvèrent une phrase qui en tout temps est vrai : « Cela aussi passera ». Aucune chose n'est permanente et qu'il s'agisse de notre joie, de notre peine ou des traces de passage que nous laisserons, tout disparaîtra dans le flot du temps. Ces tombes sont des capsules temporelles qui témoignent de la façon de vivre de ceux qui nous ont précédé. Ils nous murmurent : « Rappelez-vous de nous, voilà comment nous étions, voilà ce en quoi nous croyions » ... « Pourtant cela aussi passera ».

2. ORDRE DU JOUR

Le Président :

Vous avez reçu l'ordre du jour qui vous a été adressé avec la convocation le 6 octobre dernier conformément à l'art. 24 de notre règlement. Cet envoi comprenait les préavis 15, 16 et 17-2021, que nous traiterons tout à l'heure.

Je vous propose d'apporter les modifications suivantes à l'ordre du jour :

Au point 1, suite à la démission de M. Yoann Favre, PLR, annoncée dans la séance du 6 octobre dernier, nous précéderons à l'assermentation de Mme Karine Hirsch-Lorenz Blarer.

Au point 2, nous procéderons à l'élection d'un membre suppléant à la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI) en remplacement de M. Yoann Favre, PLR, démissionnaire.

Le point 1, devenant le point 2, et ainsi de suite.

Une conseillère ou un conseiller s'oppose-t-il à cet ordre du jour ou aurait une remarque à formuler ? Tel ne semble pas être le cas. La discussion est close.

Nous passons au vote. Je prie celles et ceux qui approuve la modification de l'ordre du jour de lever leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

L'ordre du jour avec les modifications proposées est approuvé à l'unanimité. Je vous en remercie. Nous pouvons maintenant passer au traitement des objets.

2.1 Assermentation de Mme Karine Hirsch-Lorenz Blarer, en remplacement de M. Yoann Favre, PLR, démissionnaire.

Le Président :

Je prie Monsieur l'huissier de bien vouloir conduire la nouvelle conseillère communale devant la tribune et je prie l'Assemblée de se lever.

Madame, je vais vous lire le serment que vous devez prêter avant d'entrer en fonction, le texte figure dans la Loi cantonale sur les communes et dans notre Règlement du Conseil. Après quoi à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et direz clairement : Je le promets.

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publique, d'avoir, dans

tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

Mme Karine Hirsch-Lorenz Blarer ?

Je le promets.

Merci madame, au nom de cette Assemblée, je vous félicite, je vous souhaite une chaleureuse bienvenue au sein du Conseil communal de Pully et je vous prie de passer vers la secrétaire qui va vous transmettre votre brevet, ainsi que le règlement du Conseil communal.

(Applaudissements)

Je vous remercie, j'invite l'Assemblée à se rasseoir.

2.2 Election d'un membre suppléant à la CARI en remplacement de M. Yoann Favre, PLR, démissionnaire

Je rappelle que, conformément à l'art. 38 al. 3 de notre règlement, un siège devenu vacant reste acquis au groupe auquel appartenait le conseiller à remplacer.

J'invite le groupe PLR à présenter une candidature à ce poste.

Qui demande la parole ?

M. Sébastien FAGUE demande la parole :

Le groupe PLR vous présente la candidature de M. Philippe Slama au poste de suppléant à la Commission des affaires régionales et intercommunales et je vous remercie de suivre cette proposition de candidature.

Le Président :

Je remercie M. Sébastien Fague pour cette présentation.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Tel n'étant pas le cas, M. Philippe Slama est élu tacitement selon l'art 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

(Applaudissements)

2.3 Préavis 15-2021 Aménagement d'un cheminement mixte piétons-vélos au sentier du Coteau et renouvellement des infrastructures - Crédit d'étude pour le projet d'ouvrage et l'exécution d'une campagne de sondages géotechniques - Crédit demandé CHF 343'000.00

Le Président :

J'invite Monsieur Tristan Gratier, Président de la commission ad hoc à venir présenter et commenter le rapport de ladite commission.

Monsieur Tristan Gratier, vous avez la parole.

M. Tristan GRATIER :

Lundi 11 octobre, le Municipal a pris son bâton de pèlerin pour rappeler aux 9 marcheurs, évidemment vous aurez compris ce n'est pas les marcheurs français, mais c'est les marcheurs qui étions membres de la commission, pour nous expliquer ou pour nous rappeler les points saillants de ce crédit d'étude. Vous l'avez lu, vous avez lu le rapport, je me limiterai donc aux points saillants. CHF 343'000.00, dont CHF 115'000.00 pour des sondages, il est inscrit aussi au programme de législation et fait partie du schéma directeur. Nous nous sommes aperçus que nous étions presque avec un faux départ malheureusement, car nous n'avions pas l'avis de la Commission des finances préalable nécessaire à la discussion de notre commission. Préavis négatif de la Commission des finances qui est tombé le lendemain, mais le Président de la Commission des finances y reviendra. Rapporteur de la commission, je souligne le grand travail de balisage effectué par le Municipal et son équipe. Toutefois, plusieurs cailloux sur la route ont fait douter les marcheurs de la commission, comme par exemple la réalisabilité d'une telle opération sur toute la distance depuis Lausanne ou encore le fait qu'un itinéraire bis, moins coûteux, par le chemin des Collèges, puisse être peut-être plus adéquat pour les vélos. 4 marcheurs trébuchent donc fortement sur le rapport, coût-bénéfice d'une telle opération devisée à CHF 5,3 millions en tout et s'inquiètent d'une atteinte à la biodiversité. Au poteau d'arrivée, il n'y avait donc plus que 3 valeureux sur 9 pour souligner l'importance d'un tel dispositif de mobilité douce et insistant sur le fait qu'ils ne voyaient pas d'autres alternatives à ce projet. En conséquence de quoi, mesdames, messieurs, chères et chers collègues, dans les chemins parfois sinueux de la politique, la commission recommande au Conseil communal de ne pas accepter les conclusions, telles que présentées par la Municipalité.

Voilà M. le Président, mesdames et messieurs.

Le Président :

Merci, M. Gratier, c'est un toujours un plaisir d'entendre vos rapports.

M. Jean-Denis Briod, vous m'avez indiqué vouloir intervenir à ce stade et exceptionnellement, en tant que Président de la Commission des finances.

M. Briod, vous avez la parole.

M. Jean-Denis BRIOD :

Evidemment, intervenir après M. Gratier, c'est évidemment faire preuve d'austérité, vous l'avez compris, le Président de la Commission des finances, ne peut qu'être M. boulier, en l'occurrence. Vous l'avez vu en post scriptum du rapport de notre collègue Gratier, en refusant les conclusions du préavis 15-2021 avec 8 non, 4 oui et 1 abstention, la Commission des finances a donné un préavis financier négatif, à propos duquel elle doit s'expliquer devant vous, en vertu de l'art. 50 de notre règlement. C'est l'exercice auquel je vais me livrer sur le champ. La Cofin constate tout d'abord que le crédit d'étude demandé, CHF 343'000.00, ne représente pas en soi une somme qui devrait faire peur et justifier à elle seule un préavis négatif de sa part. Il se situe d'ailleurs proche de la limite de CHF 300'000.00, au-dessous de laquelle, elle n'est pas compétente pour préavisier. Ce crédit d'étude, cela a été rappelé, est cependant destiné à préparer un investissement conséquent, CHF 5,35 millions et la situation financière de la Commune de Pully demande de prioriser ses investissements aujourd'hui, afin de freiner la progression de l'endettement et de sauvegarder la marge de manœuvre nécessaire pour financer les investissements incontournables figurant dans le plan des investissements. Une majorité des membres de la Commission des finances a ainsi estimé que le projet visé par le crédit d'étude demandé, ne revêt actuellement pas un niveau de priorité tel, qu'il justifie un investissement aussi important CHF 5'350'000.00 et qu'il est dès lors inopportun

d'engager les dépenses prévues pour les études. Il convient enfin de relever que la Commission des finances siégeant en l'occurrence après la commission ad hoc était au courant du préavis négatif émis par ladite commission. Je vous remercie.

Le Président :

Merci, M. Jean-Denis Briod.

J'ouvre la discussion à présent sur l'entrée en matière de ce préavis, en vous demandant de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière.

Quelqu'un souhaite-il ou souhaite-t-elle s'exprimer ?

M. Jérôme GAUDIN demande la parole :

Une entrée en matière aujourd'hui me semble délicate. Tout simplement parce qu'on ne nous a pas présenté entre autres les différentes alternatives possibles de manière suffisante et surtout pourquoi, cette proposition faite de chemin, était la seule vraiment valable, on nous dit qu'une étude a été faite, mais elle ne nous est que très peu présentée. Ensuite, j'ai pu remarquer entre les lignes, que le fait qu'on n'ait pas suffisamment développé les différents aspects de ce projet, permet à la politique de prendre le dessus et que cela devient des luttes partisans. Personnellement, je suis pour une voie verte, mais une voie verte qui permet vraiment une bonne accessibilité à un coût raisonnable et je n'ai pas les données, c'est pour cela que je ne vais pas lever la main maintenant, pour pouvoir me positionner, c'est pourquoi je demande à ce que nous refusions l'entrée en matière et que nous reprenions ce sujet de manière beaucoup plus raisonnée.

Le Président :

Merci, M. Gaudin.

Est-ce que la Municipalité souhaite réagir ou est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ? Tel n'étant pas le cas, nous allons passer au vote.

Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

L'entrée en matière est approuvée à une large majorité.

Nous pouvons maintenant passer au traitement de cet objet sur le fond.

La discussion est ouverte.

Mme Anne VIREDAZ demande la parole :

Aujourd'hui le chemin qui permet de relier l'avenue des Cerisiers à l'avenue du Tirage le long des voies CFF est très apprécié des piétons et des habitants du quartier. Non seulement parce qu'il offre une liaison directe avec le centre de Pully, mais c'est aussi un agréable but de promenade, car le chemin offre des points de vue superbes sur le lac et les Alpes, il est ombragé, c'est un petit coin de nature en ville, fort apprécié. Les Vert-e-s sont favorables à ce que cette liaison permette aussi la circulation des vélos et nous sommes en faveur du préavis 15-2021, nous émettons toutefois le vœu suivant :

Nous souhaitons que l'avant-projet soit ajusté dans ses finalités en veillant à la conservation du corridor écologique, de l'ombrage et des points de vue et en maintenant le tracé du chemin actuel. Nous ne remettons pas en question l'avant-projet de voie verte pour le tronçon entre le ch. du Coteau et l'av. du Tirage. En revanche, le tronçon entre le ch. du Coteau et l'av. des Cerisiers doit être réétudié en respectant les finalités que nous venons de mentionner. Par ailleurs, les solutions de génie civil devront veiller à réduire significativement l'utilisation de béton, quitte à rétrécir le gabarit et à offrir un cheminement mixte piéton-vélo similaire à la situation existante au ch. de Chandieu. Une

telle adaptation réduirait très significativement l'investissement pour la réalisation de ce projet, qui par ailleurs devrait bénéficier d'une subvention dans le cadre du PALM comme mentionné dans le préavis. Nous relevons finalement que l'effort financier sera certainement encore amoindri par les mesures de soutien communiquées hier par le Conseil d'Etat dans le cadre de la nouvelle stratégie visant à faire du vélo le pilier d'une mobilité active et durable dans le Canton. Pour toutes ces raisons, nous soutiendrons ce préavis 15-2021 et nous invitons toutes celles et tous ceux qui se sont prononcés contre pour l'instant, pour des raisons financières, de réviser leur jugement, vu les nouvelles qui sont apparues hier et précisément cette stratégie en faveur du vélo, qui va être développée par le Canton, ce projet entre tout-à-fait dans ce cadre-là. Je vous remercie pour votre attention.

Le Président :

Merci, Mme la Conseillère Anne Viredaz.

La discussion est toujours ouverte, quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?
Est-ce que la Municipalité souhaite s'exprimer ?

M. Marc ZOLLIKER ; Municipal, demande la parole :

Objectif climat 2050 de la Confédération, plan climat vaudois de juin 2020, conférence sur le climat en cours à Glasgow, demande lors du dernier Conseil communal de la part de ce Conseil, que la Municipalité étudie l'établissement d'un plan climat avec la demande expresse, je cite « d'aménagement massif de voies cyclables et piétonnières », et finalement objectif du canton de Vaud d'atteindre 10% de déplacements en vélo à l'horizon 2035 et dégagement d'une enveloppe de CHF 40 millions à cet effet. Il semblait à la Municipalité que toutes les planètes étaient alignées pour vous présenter ce soir la demande de crédit d'étude que nous vous faisons. Par conséquent, c'est avec un certain étonnement que la Municipalité a suivi les débats des différentes commissions qui ont été chargées d'étudier ce projet.

Concernant le projet, rappel qui a été déjà fait dans le préavis ou qui a été fait en tout cas en commission, vous le savez toutes et tous, la mobilité est avec les bâtiments, le principal émetteur de CO2 en Suisse. Toutes les études démontrent également que pour rendre nos déplacements plus durables, nos villes doivent se transformer. Pas de déplacements à pied, à vélo ou en bus, sans espaces publics accueillants, sans voies cyclables sécurisées, ni transports publics confortables. La Suisse et Pully ont un énorme retard à rattraper par rapport à certains pays, notamment nordiques et, malgré les mesures déjà prises ces dernières années, qui sont nombreuses, à l'exemple du contresens cyclable à l'av. des Cerisiers ou des pistes cyclables au boulevard de la Forêt, le travail est encore immense chez nous pour rendre nos routes accueillantes pour les cyclistes de tous âges. Il suffit d'emprunter la route du Lac, le ch. de Rennier ou l'av. de Lavaux pour s'en rendre compte. Concernant l'argument financier et l'opportunité de vous présenter ce projet ce soir, j'aimerais rappeler avec vigueur que nous discutons ce soir et je crois que le Président de la Commission des finances l'a rappelé, d'un crédit d'étude de CHF 343'000.00 et non d'un projet final estimé à environ CHF 5'350'000.00 à l'heure actuelle.

C'est à dessein, et en toute connaissance de la situation financière de notre Commune que votre Municipalité propose, dans son préavis, une démarche en 3 étapes. Quelles sont ces 3 étapes ? Elles commencent par la demande d'un crédit d'étude ce soir, crédit d'étude qui, sauf erreur, représente 0,2% de notre budget de l'année prochaine, ensuite l'acceptation du projet définitif, c'est un projet qui est soumis à la Loi sur les routes, qui doit être approuvé par votre Conseil, ce projet vous serait idéalement soumis en septembre 2023, à savoir dans 2 ans et avant cette date, votre Conseil ne prend pas de décision sur une somme finale de travaux, cela ne sera même pas le cas encore avec l'adoption du

projet, cela serait le cas lors d'une présentation d'un troisième préavis en octobre 2024, idéalement toujours, c'est-à-dire dans 3 ans.

Ce n'est donc vraiment pas ce soir que votre Conseil doit se prononcer sur la réalisation de ce projet, mais uniquement sur un crédit d'étude, projet qui serait ou qui sera réalisé lorsque nos finances le permettront. Alors à quoi servira le crédit d'étude qui vous est demandé ce soir ? Le préavis présente des esquisses d'avant-projet et évidemment plusieurs points doivent être vérifiés et/ou affinés, notamment la faisabilité de la solution esquissée dans le talus des voies CFF, puisqu'effectivement nous devons faire d'abord des sondages géotechniques, pour estimer si le coût correspond à ce qui est supportable pour ce genre de projet et comme cela a été rappelé par le président de la commission, cette somme représente déjà un tiers du crédit d'étude.

Ensuite, il s'agira d'établir une notice environnementale et l'adaptation du projet afin de limiter son impact sur la biodiversité. Il s'agira également d'étudier l'intégration paysagère du projet et bien sûr, les coûts devront être affinés, ainsi que l'estimation des subventions qu'il est possible d'obtenir. Concernant ce dernier point, l'intégration du projet au PALM pourrait permettre d'obtenir jusqu'à 35% de subventions sur la partie routière, qui représentent quand même environ CHF 2,7 millions, 35% représentent donc environ CHF 900'000.00 et les possibilités d'apport, cela a été mentionné par Mme la Conseillère Viredaz, par le plan vélo du Canton.

D'autre part, je rappelle aussi que dans ce préavis, même si ce n'est pas sur le crédit d'ouvrage que l'on vote ce soir, dans ce préavis il y a environ CHF 1,6 millions, soit 30% des coûts qui concerne les réseaux, les réseaux comme les réseaux d'assainissement qui devront de toute manière être traités et assainis à moyen terme.

En conclusion, votre Conseil communal doit se poser la question de savoir quel message il veut faire passer par son vote de ce soir : est-ce le message que notre Ville ne peut même pas se permettre d'étudier un projet important de mobilité douce ? Ou est-ce le message que nous sommes une Ville dynamique et ambitieuse qui, malgré ses problèmes financiers, prépare les projets qu'elle réalisera dans les années à venir ?

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, la décision est maintenant entre vos mains.

Le Président :

Merci, M. le Municipal Marc Zolliker.

Mme Odile CUENOUD GONZALEZ demande la parole :

Pour les arguments qui viennent d'être présentés, tant par Mme la Conseillère Viredaz que par M. le Municipal Zolliker, le parti socialiste va soutenir ce crédit d'étude et pour plus de liberté d'action, nous demandons un vote au scrutin secret.

Le Président :

Merci, Mme Cuénoud. Je vois que vous avez décidé de ne pas me faciliter la tâche. Je vais devoir potasser mon règlement.

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

Peut-être juste en appui des propos de mon collègue qui sont partagés par la Municipalité, sur au fond l'opportunité d'étudier quand même un projet, même si on n'a pas les moyens aujourd'hui de le financer, c'est vrai que j'ai eu l'impression que celles et ceux parmi vous, et y compris à la Commission des finances, qui veulent dans un souci de bien faire, nous aider à prioriser nos projets, qui considèrent qu'on n'a pas les moyens d'investir CHF 5,5 millions aujourd'hui, ils ont raison, sauf qu'ils se trompent de moment pour faire cette intervention. Il faudra le faire au moment du crédit d'ouvrage. Le calendrier

intentionnel que M. Zolliker vous a présenté avec un crédit d'ouvrage en 2024 est lui-même encore sujet à discussion et optimiste. Discussion du plan d'investissement, je n'ai pas eu le temps d'aller vérifier, à mon avis il est même hors plan des investissements, on a même dit que c'est un projet qui pourrait être reporté à la législature prochaine en fonction justement de l'état de nos finances. Maintenant, est-ce qu'il faut quand même l'étudier et dépenser CHF 300'000.00 pour ça, j'ai envie de vous encourager à le faire, parce que ce n'est pas de l'argent jeté par la fenêtre, c'est important notamment pour les questions des subventionnements éventuels liés au projet d'agglomération que M. Zolliker a évoqué, d'avoir un projet en cours et un projet étudié et pouvoir démontrer qu'on a une étude en cours. Je vous cite un exemple, qui concerne l'objet suivant, les trottoirs et murs de soutènement pour un peu plus de CHF 1 million, qui ne faisait pas partie du projet d'agglomération est pour lesquels si le Conseil vote ce crédit ce soir, on aura un subventionnement de l'ordre de CHF 300 à 400'000.00, qui n'était pas du tout prévu. Pourquoi, les projets qui sont cofinancés par la Confédération sont quelque chose de très évolutif. On dépose des projets à des rythmes de tous les 4 ans et il y a un certain nombre de mesures, comme on les appelle ou de projets, qui pour toutes sortes de raisons sont abandonnés et ne sont pas faits. Même ceux, certaines fois, pour lesquels des subventions étaient acquises de la Confédération. Et, ce que fait la Confédération, elle demande aux agglomérations de voir s'il y a des projets de remplacement qui pourraient bénéficier du subventionnement acquis à la place des projets qui ont été abandonnés. Et dans ce contexte qu'on a pu, nous, mettre en avant un projet de trottoirs à Rennier qui n'étaient pas du tout dans le projet d'agglomération, comme mesure de remplacement et sous réserve que le crédit soit voté par le Conseil, le subventionnement de l'ordre de CHF 300 à 400'000.00 est pratiquement acquis. Donc, c'est vrai que d'avoir un projet sur une voie verte sur cette piste cyclable et piétons en cours, à l'étude, cela peut être un argument qui permet à un moment donné d'avoir une subvention qui n'était pas du tout attendue aujourd'hui. Donc je pense vraiment, je peux vous inciter à réfléchir au moment de la priorisation. Je comprends tout-à-fait et la Municipalité, vous pouvez l'imaginer, est complètement consciente de la situation financière de la Commune, mais faites la priorisation au bon moment, au moment où il faudra investir. Si on vient avec un crédit d'ouvrage de CHF 5 millions en 2025, en 2026, en 2027, il faudra voir la situation de la Commune à ce moment-là. Et si elle ne le permet pas, on dira, on ne peut pas se permettre la réalisation pour des questions de capacité financière, mais se permettre une étude de CHF 300'000.00, je crois que la Commune peut se le permettre et donne ainsi un signal positif vis-à-vis encore une fois des capacités d'obtenir des subventions.

Le Président :

Merci, M. le Syndic.

La parole est toujours ouverte, quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

Mme Claudia GÄMPERLE demande la parole :

J'aimerais ajouter deux informations à ce qu'a dit M. Zolliker. Premièrement le talus sur lequel ce projet est prévu, projet qui aboutirait à l'arrachage de plus d'une centaine d'arbres et le bétonnage de toute la zone, est inscrit au Registre cantonale de faune. Cet élément nous a été présenté sans autre forme d'information, notamment sur les mesures de compensation qui seraient nécessaires et aucune information n'est disponible, on ne sait pas quelles mesures sont proposées, on ne sait pas le coût de ces mesures qui ne semble pas avoir été pris en compte dans le projet. Deuxièmement, j'aimerais aussi ajouter à ce qu'a dit M. Zolliker, le fait que le plan climat pour lequel nous avons voté la dernière fois, précise certes le développement massif de voies cyclables et piétonnes, mais aussi la débitumisation de surfaces goudronnées, afin de dégager des espaces de pleine

terre, la préservation des milieux naturels, l'augmentation des surfaces arborées pour lutter contre la chaleur, le développement de réseaux biologiques et de couloirs verts pour la faune et la flore. C'est 5 objectifs auquel ce projet contrevient totalement. Or, la biodiversité n'est pas une simple question d'esthétique ou une simple question anecdotique. Il s'agit d'un enjeu absolument majeur, aussi important que le climat. Les deux crises du climat et de la biodiversité sont absolument interdépendantes et liées et s'aggravent l'une et l'autre. En même temps que la COP 26 qui a lieu actuellement à Glasgow, on a eu la COP de la Convention sur la diversité biologique, qui a eu lieu il y a 2 semaines à Quang Minh et dont la deuxième partie aura lieu en avril en Chine. Cela engage tous les états du monde, comme la COP sur le climat et elle est toute aussi vitale et est considérée aussi comme la COP de la dernière chance, car la biodiversité s'effondre, les populations s'effondrent, les populations en Suisse s'effondrent, notamment d'oiseaux, d'amphibiens, etc... Et les objectifs d'Aichi qui ont été fixés en ce qui concerne la biodiversité pour 2020, en Suisse, on n'en a atteint absolument aucun. J'aimerais encore ajouter pour terminer, il ne s'agit pas que d'un enjeu qu'on pourrait considérer à tort, réservé à la campagne et qu'en ville, on n'en a pas besoin parce que l'on densifie et donc on peut bétonner. La biodiversité sur les zones non imperméabilisées en ville est plus importante aujourd'hui que dans les champs à la campagne, car c'est devenu des zones refuges pour de nombreux animaux qui ne vivent plus à la campagne à cause des pesticides. C'est un enjeu absolument majeur que je vous prie de considérer dans votre décision. Je vous remercie de votre attention.

Le Président :

Merci, Mme Gämperle.

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ?

M. Marc ZOLLIKER, Municipal, demande la parole :

Je me permettrais de répondre quand même en rappelant juste le paragraphe qui est mentionné dans le préavis. Je cite le préavis : « une attention particulière sera portée à une bonne intégration paysagère du sentier, je l'ai rappelé tout à l'heure, dans un secteur se situant dans l'inventaire cantonal des réserves de faune. Une notice environnementale précisant les impacts et les mesures de compensation sera établie. » Une fois de plus, je crois comme l'a dit notre Syndic, Mme la Conseillère se trompe de moment pour discuter et mettre en question ces problèmes-là. C'est justement l'étude du projet, c'est le crédit d'étude qui sera voté ou pas ce soir, qui nous permettrait de développer les études sur ce point-là et d'arriver à concilier des points qui apparemment pour certains semblent inconciliables, mais qui doivent tout de même être conciliés. Donc, je vous invite encore une fois à voter ce crédit et à accorder votre confiance à la Municipalité, sur le moment opportun aussi après de la réalisation.

Le Président :

Merci, M. le Municipal.

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

Juste un petit correctif par rapport à mon propos de tout à l'heure. Vous aurez certainement corrigé vous-mêmes, dans mon enthousiasme, j'ai parlé du vote du préavis pour Rennier, les trottoirs et les murs de soutènement, ce soir, il s'agit du 24 novembre bien évidemment, j'étais encore traumatisé par la Commission des finances de hier soir où on a discuté de la séance du 24 novembre. Mais ce que j'ai dit sur le subventionnement reste valable.

Le Président :

Merci, M. le Syndic.

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ? La parole n'étant plus demandée, nous allons donc passer au vote sur les conclusions. Nous avons reçu une demande de Mme Odile Cuénoud González d'une votation au scrutin secret. L'art. 91 de notre règlement mentionne al. 1, la votation a lieu au scrutin secret ou à l'appel nominal à la demande d'un conseiller, appuyé par 5 membres. Est-ce que cette demande est appuyée par 5 membres, s'il vous plaît ? Je vois qu'on a largement les 5 membres. L'art. 92 de notre règlement indique que pour la votation au scrutin secret, les scrutateurs délivrent à chaque conseiller présent, un bulletin, les bulletins délivrés sont comptés, les scrutateurs les recueillent ensuite, puis le Président proclame la clôture du scrutin.

Je vais donc vous lire les conclusions, et puis Mme Medana, je vais vous demander de distribuer les bulletins aux scrutateurs. Merci.

La secrétaire :

M. Slama n'est pas là, n'est-ce pas ? c'est bien ça. Merci.

Le Président :

vu le préavis municipal N° 15-2021 du 8 septembre 2021,

vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,

vu le préavis de la Commission des finances,

le Conseil communal de Pully,

décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 343'000.00 TTC afin de financer les frais d'étude du projet définitif et de mise à l'enquête de l'aménagement d'un cheminement mixte piétons-vélos et de renouvellement des infrastructures souterraines au sentier du Coteau, ainsi que l'exécution d'une campagne de sondages géotechniques, montant à prélever en totalité ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;

2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;

3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 5 ans au maximum.

Vous allez donc indiquer sur votre bulletin si vous soutenez ce préavis ou si vous avez un avis contraire ou si vous vous abstenez sur cet objet. Les bulletins seront ensuite recomptés afin de vérifier que nous n'avons pas plus de bulletins que de votants.

M. Remo KUONEN demande la parole :

La situation est très intéressante, parce que je me trouve face à une difficulté vis-à-vis de laquelle je ne me suis encore jamais confronté. Vous demandez un vote au bulletin secret, c'est-à-dire que les personnes doivent inscrire de manière manuscrite leur vote. Comment font les personnes handicapées de la vue pour inscrire de manière manuscrite leur vote ?

Le Président :

C'est une bonne remarque, M. Kuonen, qui n'est pas indiquée dans le règlement du Conseil, moi ce que je vous propose, c'est que, si vous êtes d'accord, je vienne vers vous, que nous trouvions un endroit discret pour que je puisse retranscrire votre décision.

M. Remo KUONEN :

Je vous remercie beaucoup de votre appui, mais c'est très intéressant comme situation, de voir à quel niveau l'accessibilité est parfois complexe.

Le Président :

Est-ce que vous acceptez ma proposition, M. Kuonen ?

M. Remo KUONEN :

Oui, tout-à-fait. Merci.

Le Président :

83 bulletins ont été délivrés, 83 bulletins sont rentrés.

Aucun bulletin nul, nous avons 30 oui, 52 non et 1 abstention.

Les conclusions du préavis 15-2021 sont donc refusées par ce Conseil par une large majorité.

M. Gratier, merci beaucoup pour votre rapport. Je vous laisse reprendre votre place

2.4 Préavis 16-2021 Maison de l'Enfance au Parc Guillemain - Accueil préscolaire - Réhabilitation du bâtiment de l'av. Guillemain 9-11 ainsi que la transformation et mise en conformité de la Garderie du Parc, av. Guillemain 7 - Crédit demandé CHF 490'000.00 TTC

Le Président :

J'invite Mme Nadia Privet, présidente de la commission ad hoc à venir présenter et commenter le rapport de ladite commission.

Mme Nadia PRIVET :

Dans sa séance du 13 octobre dernier, la commission a étudié la demande de crédit d'étude d'un montant de CHF 490'000.00, pour réaliser la Maison de l'Enfance au Parc Guillemain. Le projet final coûterait autour des CHF 8 millions, un peu plus de 8 millions. Je ne vais pas vous lire le rapport que vous avez tous reçus. La commission remercie les services de la DJAS, de la DUE et de la DDGS pour l'accueil et la qualité de la présentation du préavis 16-2021. Ce projet répond à plusieurs besoins. D'une part, le manque significatif et grave de places d'accueils préscolaire pour les enfants, actuellement 300 demandes sont déposées. D'autre part, 2 bâtiments communaux, dont les besoins varient entre mise en conformité pour Guillemain 7, qui accueille déjà une garderie et Guillemain 9-11, qui doit être restauré et réhabilité. L'efficacité de ce projet est probante et correspond aux attentes de la population pulliérane et de la préservation de notre patrimoine. Par ailleurs, il est idéalement situé, au cœur de la campagne Guillemain et proche des transports publics.

Dans sa séance du 12 octobre 2021, la Commission des finances a donné un préavis financier positif aux conclusions du préavis par 11 voix pour et 2 abstentions. Au terme de sa séance, la commission ad hoc a accepté à l'unanimité la demande de crédit d'étude de la Maison de l'Enfance au Parc Guillemain, elle vous invite, mesdames et messieurs, conseillères et conseillers, à accepter les conclusions du préavis 16-2021, telles que présentées. Merci pour votre attention.

Le Président :

Merci, Mme Nadia Privet.

J'ouvre à présent la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis en vous demandant de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière.

Quelqu'un souhaite-il s'exprimer ? Tel ne semble pas être le cas.

Nous passons au vote. Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

C'est donc à l'unanimité que l'entrée en matière est approuvée.

Nous pouvons donc maintenant passer au traitement de cet objet sur le fond. La discussion est ouverte. Quelqu'un souhaite-il s'exprimer ?

M. Roland DU BOIS demande la parole :

Lors de la séance de la commission du 13 octobre, plusieurs questions sont restées sans réponse, essentiellement sur l'estimation des coûts par bâtiment. Malheureusement, je suis resté sur ma faim et je vais juste faire une remarque concernant les coûts des bâtiments. Si on se base sur le prix moyen par enfant, c'est-à-dire CHF 43'694.00 pour Guillemain 9-11, cela représente environ CHF 4'415'000.00 pour une transformation qui est de l'ordre de 3'500 m³, cela représente un coût d'environ CHF 1'200.00 au m³. Cela me paraît énorme, donc je demanderai à la Municipalité de nous informer lors des différents développements pendant les études, de l'évolution des coûts effectifs des bâtiments et d'en informer le Conseil. Merci de votre attention.

Le Président :

Merci, M. Du Bois.

La discussion est toujours ouverte. Quelqu'un d'autre souhaite-il s'exprimer ?

M. Patrick DU BOIS demande la parole :

J'avais juste une question concernant cet abandon du bâtiment 11bis. Combien d'enfants aurait-il pu accueillir, parce qu'en fait ce préavis ne concerne que 80 nouvelles places. Voilà, pourquoi cet abandon 11bis, ne peut-on pas développer le projet afin d'optimiser et de pouvoir accueillir plus d'enfants, dans ce lieu qui est magnifique ?

Le Président :

Merci, M. Patrick Du Bois.

M. Jean-Marc CHEVALLAZ, demande la parole :

Une réponse rapide, c'est une question qui est en lien avec le montant, puisque l'investissement qui est relié au bâtiment 11bis serait relativement important. Comme vous connaissez le niveau des finances communales, on commence déjà par les bâtiments qui sont existants, ce sont des bâtiments qui nécessitent de la rénovation, qui ont déjà des enfants accueillis et sur le bâtiment qui est juste à côté, dans lequel il y a actuellement la Fondation, nous allons mettre à niveau ce bâtiment pour accueillir des enfants. Et ensuite de ça, peut-être dans quelques années, quand les finances de la Commune seront à un meilleur niveau, nous pourrions envisager des extensions, mais vous savez évidemment que ces bâtiments sont des bâtiments classés et cela nécessite aussi des travaux importants quand on veut faire quelque chose de supplémentaire.

Le Président :

Merci, M. le Municipal Chevallaz.

M. Patrick DU BOIS demande la parole :

Je remercie le Municipal Chevallaz de sa réponse, mais je la trouve assez peu satisfaisante, car ce projet, en tout cas cette demande de crédit d'étude, ne couvre que ponctuellement les besoins réels de la population pulliérane et des familles pulliérane. Il me semble important, alors oui, il y a les coûts, mais je crois que les coûts comme l'a mentionné M. Roland Du Bois, je trouve que ces coûts de CHF 7 millions pour la rénovation de 2 bâtiments sont des coûts très importants pour de la rénovation. J'aimerais que la Municipalité soit un tout petit plus ambitieuse et, dans ce crédit, prenne en compte cette possibilité de développement, afin d'avoir un accueil plus large pour la petite enfance. Ceci reste un vœu, ce n'est pas un amendement, mais je pense que les besoins sont là et que nous pourrions aller dans ce sens, dans ce lieu qui, je le répète, est parfait pour l'accueil de la petite enfance. Merci

Le Président :

Merci, M. le Conseiller Patrick du Bois. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ?

Mme Jacqueline REIGNER demande la parole :

Nous avons tous tellement besoin de soutenir les familles et surtout les mamans qui travaillent, que la création de places d'accueil de la petite enfance est primordiale dans ce but. J'apporte tout mon soutien à Pully pour ce sujet qui me tient tellement à cœur. Permettez-moi de vous poser deux questions :

1. Dans le calcul des places pour la petite enfance actuellement disponibles, avez-vous également compté les places offertes à Pully par les unités d'accueil privées, je ne les connais pas moi-même mais dont j'ai trouvé les noms (ô petits soleils, le manège enchanté, etc...) et également les mamans de jour indépendantes ?
2. La deuxième question m'est venue à l'esprit alors que je m'imaginai jeune maman de 3 enfants, à la course entre les activités artistiques (la musique, la peinture), les activités sportives (le foot, la voile, le judo), et le pédiatre et je m'imaginai donc venir rechercher le plus jeune enfant à la crèche, en même temps que 121 autres papas et mamans. Tous ensemble à l'avenue Guillemin ! Donc ma question est la suivante : comment avez-vous prévu la circulation des parents, mobilité douce ou à moteur, à l'entrée de la crèche du Parc prévue pour 121 bébés et tout petits ? Merci.

Le Président :

Merci, Mme Reigner.

La Municipalité souhaite-t-elle s'exprimer ?

M. Lucas GIRARDET, Municipal, demande la parole :

Sur la deuxième partie de la question, il n'est pas prévu de changement à l'entrée du parc, donc l'entrée de la garderie sera comme actuellement par l'intérieur du parc avec quelques places de parcs sur l'av. Guillemin, tous les parents ne viennent pas chercher leurs enfants en voiture, bon nombre viennent à pied ou en vélo, donc il n'est pas prévu de changer ces aménagements d'accès routiers.

Le Président :

Merci, M. le Municipal.

La discussion est toujours ouverte, quelqu'un souhaite-t-il encore s'exprimer ? Cela ne semble pas être le cas. Pardon, M. Chevallaz ?

M. Jean-Marc CHEVALLAZ demande la parole :

On ne peut pas vous répondre tout de suite sur la question du nombre de places dans le domaine privé. Mais on le connaît, on a les listes, cela aurait été plus agréable de poser cette question à l'avance, comme cela j'aurais pu vous donner ce soir exactement le nombre de places. C'est vrai que nous avons aussi les mamans de jour, elles dépendent de la Commune, il faut relever que depuis un certain nombre d'années, aussi avec l'évolution des situations familiales, il y a quand même une diminution des familles qui font appel à une maman de jour pour s'occuper de leurs enfants. C'est donc une possibilité que nous offrons, que nous mettons en avant, mais il est aussi clair que dans les familles, c'est difficile de faire confiance à quelqu'un qu'on ne connaît pas. Il est en tout cas certain que nos mamans de jour font tout leur possible pour pouvoir accueillir le plus d'enfants possible. Je pourrai vous répondre dans un deuxième temps par rapport à la première partie de votre question sur le nombre de places dans le domaine privé, puisqu'en fait ces derniers mois, le nombre de places d'accueil a diminué, une garderie tout près d'ici ayant malheureusement fermé ses portes.

Le Président :

Merci, M. le Municipal Chevallaz.

La discussion est toujours ouverte. Quelqu'un souhaite-t-il encore s'exprimer ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous allons donc passer au vote sur les conclusions du préavis 16-2021. Celles-ci s'affichent à présent à l'écran, je vous ne fait lecture :

vu le préavis municipal N° 16-2021 du 15 septembre 2021,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,
le Conseil communal de Pully,
décide

1. d'allouer à la Municipalité le crédit d'études de CHF 490'000.00 TTC destiné à poursuivre les projets de réhabilitation, transformation et mises aux normes des bâtiments Guillemin 7 et 9-11 à destination de l'accueil préscolaire et dont le montant est à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 5 ans au maximum.

Je prie celles et ceux qui approuvent ces conclusions de le manifester en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

C'est à une très large majorité que vous venez d'approuver les conclusions du préavis 16-2021. Je vous remercie.

Merci, Mme Privet, vous pouvez regagner votre place.

2.5 Préavis 17-2021 Arrêté d'imposition 2022

J'invite M. Jean-Denis Briod, Président de la Commission des finances, à présenter et commenter le rapport de ladite commission.

M. Jean-Denis BRIOD :

La Commission des finances s'est réunie le 12 octobre dernier pour étudier le préavis consacré à l'arrêté d'imposition pour l'année 2022. Elle a été assistée dans ses débats par M. le Syndic et M. le chef de service, Claude-Alain Chuard, auxquels je réitère les remerciements de la commission pour le niveau de profondeur des informations fournies dans le préavis mais aussi pour les renseignements complémentaires donnés en séance, notamment une actualisation de la projection des résultats 2021 de la Commune de Pully. Je ne vais pas paraphraser ici le préavis de la Municipalité ou le rapport de la Commission des finances qui sont depuis plusieurs jours en votre possession. Vous aurez constaté à lecture de notre rapport que la Commission des finances vous recommande de ne pas procéder cette année à une quelconque augmentation des taux d'imposition relevant de la compétence de ce Conseil. Voici ces préavis dans l'ordre d'apparition des sujets dans l'arrêté d'imposition.

- Premièrement, la Commission des finances vous recommande de suivre la proposition de la Municipalité de maintenir le taux d'imposition communal à 61% de l'impôt cantonal de base.
- Deuxièmement, contrairement à la proposition de la Municipalité, la Commission des finances vous recommande de ne pas augmenter l'impôt foncier de 0,3 pour mille pour le porter à 1 pour mille de la valeur fiscale des immeubles mais au contraire de le maintenir à 0,7 pour mille.

En conséquence, la Commission dépose un amendement allant dans ce sens au chiffre 3 de l'art. 1 de l'arrêté d'imposition pour l'année 2022, elle vous recommande de l'accepter lors du vote qui suivra la discussion de tout à l'heure. Enfin, elle vous recommande d'accepter toutes les autres propositions de la Municipalité contenues dans l'arrêté d'imposition pour l'année 2022.

J'ajoute que ces recommandations, ces préavis ont été adoptés à la majorité absolue, 8 voix sur 13 votants, des membres de la Commission. Une minorité, 5 voix sur 13 votants, aurait souhaité augmenter de deux points le taux d'imposition et a soutenu la proposition de hausse de l'impôt foncier. Je pourrais m'arrêter là, peut-être vous dites-vous que cela serait une bonne idée, cela serait certainement plus facile pour ma voix, je souffre depuis hier d'une extinction de voix, je rassure mes voisins, un test me permet d'affirmer que je ne suis pas dangereux. Je disais que je pourrais m'arrêter-là, mais il me semble que le sujet mérite quelques mots d'explications, lesquelles reposent sur le rapport de la Commission, avec ici ou là quelques considérations personnelles complémentaires. Disons-le d'emblée, la Commission partage l'analyse faite par la Municipalité dans le préavis à propos de la situation financière de notre Commune. Cette dernière est préoccupante, mais ceci toujours pour la même raison : l'explosion des coûts de la péréquation et de la facture pour la cohésion sociale.

Selon les dernières informations reçues, il y a cependant du mieux par rapport au budget 2021. Ainsi, si ce dernier pronostiquait une perte de CHF 16,7 millions et une marge d'autofinancement négative de CHF 12 millions, vous avez pu lire dans notre rapport que M. le Syndic nous a laissé entrevoir en séance de commission, une amélioration de près de CHF 12 millions de francs par rapport au budget 2021. Cela vient en gros pour moitié de recettes supplémentaires des recettes fiscales : + CHF 4,6 millions, des revenus non fiscaux : + CHF 1 million et pour moitié de diminutions de charges ou « non-dépenses »

non dépenses : - CHF 2 millions, mais également une baisse inattendue du coût des péréquations en raison d'un décompte final 2020 qui nous est favorable à hauteur de CHF 4,9 millions. Si cela se confirme en décembre, ce sont encore des estimations, cela nous permet d'espérer une marge d'autofinancement quasiment équilibrée et de ne pas avoir à emprunter en 2021 pour financer le ménage courant de la Commune. L'endettement auprès d'instituts financiers est d'ailleurs contenu à l'heure où je vous parle, quasiment au niveau du début de l'année. Il y aura évidemment une augmentation d'ici la fin de l'exercice, mais nous ne serons pas dans les niveaux que nous aurions pu craindre, il y a une année. C'est encourageant, cela nous donne une forme de répit, mais le rétablissement durable des finances communales dépend toujours et avant tout d'une réforme premièrement, de la répartition de la facture sociale entre le Canton et les communes et deuxièmement, de la péréquation financière intercommunale. L'initiative SOS Communes, qui sera soumise au peuple vaudois, propose une solution qui réglerait notre problème en une fois si elle était acceptée, mais évidemment son issue est incertaine. Quoiqu'il en soit, une réforme fondamentale s'impose de toute manière tant l'édifice bricolé par des rattrapages successives, débouche aujourd'hui sur des situations absurdes. Vous avez pu lire récemment dans 24heures, c'était le 19 octobre, qu'une recette fiscale supplémentaire et exceptionnelle de 5 millions reçue par la Commune de Perroy avait fait augmenter sa contribution à la facture de la cohésion sociale de CHF 5,5 millions. A bas bruit, la situation est la même à Pully. Ces réformes nous seront-elles favorables ? On peut l'espérer, on peut aussi en douter, mais il ne faut en tous les cas pas s'avouer vaincus d'avance et continuer à montrer de la détermination dans la défense de nos positions.

Cela étant posé, vous attendez sans doute que je revienne au débat du jour qui porte sur l'arrêté d'imposition pour 2022. Peut-on, doit-on recommander aujourd'hui d'agir sur les taux d'imposition pour contribuer à faire également un bout de chemin en direction de l'amélioration des finances communales ?

Vous l'avez lu, je l'ai relevé il y a un instant, c'était l'avis d'une minorité de la Commission, qui estimait qu'une hausse légère de la fiscalité est supportable pour notre population et qui estimait devoir prendre une position de gestionnaire financier prudent, plus technique que politique. Cet avis est bien entendu défendable, c'était d'ailleurs l'avis manifesté il y a deux ans par une très large majorité de la Commission et une très large majorité de ce Conseil, majorité à laquelle appartenait au demeurant celui qui vous parle, lorsque nous avons voté une hausse de deux points du taux d'impôt communal. Mais, depuis lors, notre population s'est clairement exprimée à deux reprises. Elle a tout d'abord dit non à 70,92% des voix, et non pas 70,2% comme rapporté à tort dans le rapport de la Commission, l'erreur m'incombe, par référendum à une augmentation du taux d'imposition communal. Elle a ensuite dit non à 68,5% des voix, à l'initiative dite « 99% ». Quel rapport cette dernière votation avec l'impôt foncier, me direz-vous ? Je vous le concède, aucun, mais c'est un signal qu'il faut entendre, une confirmation que nos concitoyens ne veulent pas de hausses ou de nouveaux impôts à l'heure actuelle.

Une majorité de la Commission a dès lors considéré qu'il est aujourd'hui prématuré de proposer une quelconque augmentation de la fiscalité communale, que cela soit par le biais du taux d'imposition ou de l'impôt foncier : aller à l'encontre de ces messages clairs de notre population ne serait selon cette majorité, pas compris, cela pourrait même être ressenti comme un manque de respect, voire un affront à l'égard de cette volonté populaire clairement exprimée avec une majorité dépassant largement le poids de chacun des partis représentés dans cette salle.

Est-il opportuniste de vouloir interpréter ainsi ces votes refusant une hausse de la fiscalité ? Chacun peut avoir un avis sur la question, mais il serait à mon sens peu fairplay, voire même inélégant, d'être tenté de prétendre que le peuple a voté sans réfléchir, qu'il n'a pas compris l'enjeu de la votation, ou de miser sur l'épuisement des comités référendaires. Cela alimenterait, et ça c'est un avis personnel, à mon avis à juste titre, un discours

nuisible pour notre démocratie et que l'on entend trop souvent : « Cela ne sert à rien de voter, ils finissent par faire ce qu'ils veulent... »

Il ne faut pas oublier non plus que l'amélioration de la projection 2021 par rapport au budget, vient en partie non négligeable de l'augmentation de l'assiette fiscale qui apporterait, c'est encore au conditionnel, CHF 4,6 millions d'impôts supplémentaires. J'ose pour ma part avancer l'hypothèse que c'est là aussi en partie le fruit d'une fiscalité raisonnable et contenue. Avec un point d'impôt atteignant une valeur parmi les plus élevées du canton, les contribuables pulliérans contribuent déjà fortement au financement des dépenses et investissements publics, que cela soit sur le plan communal ou cantonal. Il ne faut pas fragiliser cette substance avec une hausse du taux d'imposition. La proposition de maintien de ce taux à 61 est à cet égard appropriée.

Enfin, s'agissant de l'augmentation de l'impôt foncier, on pourrait être tenté de le considérer comme anecdotique, indolore. C'est vrai que le taux pulliéran est bas en comparaison intercommunale. Mais, au niveau du perçu, venir avec une augmentation aujourd'hui, c'est revenir par la petite porte avec une hausse d'impôt d'une valeur équivalent à peu près à un point d'impôt, laquelle pourrait concerner à terme une bonne partie de notre population. Si on considère en outre l'impact de cette mesure sur l'assainissement des finances, on parle de CHF 1,6 millions de recettes supplémentaires, et si on met en relation ce montant avec les ordres de grandeur des mouvements constatés dans la projection 2021 par rapport au budget, plus CHF 4,6 millions de recette fiscale, diminution des acomptes de la péréquation pour presque CH 5 millions, les non dépenses de CHF 2 millions, des revenus non fiscaux en augmentation de CHF 1 million, l'augmentation de CH 1,6 millions de l'impôt foncier est quasiment au niveau du symbole. Il ne faut pas non plus, et là c'est à nouveau une opinion personnelle, faire de ces 0,3 pour mille d'augmentation proposée un symbole du non-respect de l'esprit de la volonté populaire.

Je crois aussi déceler dans les conclusions de la Commission des finances le sentiment qu'il convient aujourd'hui de démontrer avoir épuisé d'abord toutes les voies possibles d'assainissement, avant de pouvoir s'adresser en dernier ressort à nouveau au contribuable avec une chance de le convaincre. Il faut donc continuer à s'attaquer au principal problème qu'est le tandem péréquation-facture sociale, voir si les actions entreprises à ce jour débouchent sur du concret, nous devons aussi en parallèle évidemment continuer à rechercher de l'efficacité et se montrer prudents dans nos investissements pour ne pas épuiser trop rapidement la marge de manœuvre qui est encore la nôtre au niveau de notre endettement. Je vous remercie de votre attention.

Le Président :

Merci, M. Jean-Denis Briod.

Je vais à présent procéder de la manière suivante : après la discussion sur l'entrée en matière, j'ouvrirai une discussion générale sur le préavis, puis nous examinerons point par point l'annexe de ce préavis, soit l'arrêté d'imposition pour l'année 2022 proposé par la Municipalité.

J'ouvrirai la discussion sur chacun des articles et des chiffres de cet arrêté. Si la discussion n'est pas demandée, l'article, respectivement le chiffre, sera considéré comme adopté. Si la discussion est demandée, ils seront votés. Si des amendements sont proposés au cours de la discussion, ils seront votés à la clôture de la discussion de chaque point. Après le passage en revue de tous les articles, la discussion sur l'ensemble sera à nouveau ouverte avant que nous puissions passer au vote sur les conclusions du préavis 17-2021.

Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette manière de procéder ?

Tel n'étant pas le cas, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

M. Guillen vous souhaitiez vous exprimer.

M. Carlos GUILLEN :

Je tenais simplement à faire quelques petites précisions. La première, c'est qu'en fait l'impôt foncier ne faisait absolument pas l'objet du référendum. Et cela il faut quand même le préciser. Le peuple, les citoyens de Pully ne se sont pas prononcés dans le référendum sur l'impôt foncier. J'aimerais bien que cet élément-là soit clair. J'ai fait la même remarque à la Commission des finances. C'est la première chose. Deuxièmement, je voudrais quand même rappeler que 172 communes du Canton de Vaud ont un impôt foncier de 1 pour mille, que l'impôt foncier moyen dans le Canton de Vaud est de 1,1 pour mille, que les CHF 1,7 millions qu'apporteraient ces 0,3 pour mille de plus dans l'impôt foncier nous permettraient d'améliorer d'une façon conséquente notre taux d'autofinancement et créeraient l'amorce vraiment de l'assainissement financier tel qu'il est proposé dans un plan très détaillé qui nous a été présenté par le responsable des finances de la Commune à la Commission des finances. Donc, je ne suis pas pour augmenter les impôts à tout prix, je suis moi-même propriétaire, je vais aussi passer à la caisse, donc comme tout le monde, mais j'entends, ça n'est pas cela le but. Je vous demande de bien réfléchir avant de vous prononcer sur cet amendement, car la Commune a vraiment besoin d'amorcer cet assainissement financier, bien évidemment en donnant la priorité au problème de la péréquation.

Le Président :

Je vous remercie, M. Guillen.

Je rappelle juste que nous sommes sur l'entrée en matière. Et je crois que votre intervention portait sur le fond, mais vous pourrez reprendre la parole, lorsque l'on débattrait justement du fond et de l'amendement.

Est-ce que quelqu'un souhaite encore s'exprimer sur l'entrée en matière ? Tel n'est pas le cas, la discussion est close et nous allons donc passer au vote sur l'entrée en matière.

Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

L'entrée en matière est approuvée à l'unanimité.

Nous pouvons donc à présent passer au traitement de cet objet sur le fond. J'ouvre la discussion sur le préavis 17-2021 et ses conclusions.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

M. Carlos GUILLEN demande la parole :

Je réitère mes commentaires.

Le Président :

C'est parfait, merci beaucoup.

Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ? La parole n'étant plus demandée, je clos la discussion sur le fond.

Nous allons à présent passer en revue l'annexe du préavis, l'arrêté d'imposition pour l'année 2022. Article par article et chiffre par chiffre.

Je commence par l'article premier.

Article premier : « Il sera perçu pendant 1 an, dès le 1^{er} janvier 2022, les impôts suivants ». J'ouvre la discussion sur la durée. La parole est-elle demandée ?

La parole n'étant pas demandée, la durée d'un an est acceptée telle quelle.

Je passe maintenant aux chiffres de l'article premier.

Chiffre 1 : Impôt sur le revenu et sur la fortune, sur le bénéficiaire et sur le capital, impôt minimum et impôt spécial dû par les étrangers.

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le chiffre 1 est adopté tel quel.

Chiffre 2 : Impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses déterminées.

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le chiffre 2 est adopté tel quel.

Chiffre 3 : Impôt foncier proportionnel sans déduction des dettes basé sur l'estimation fiscale (100%) des immeubles.

Comme il a été dit, la Commission des finances lors de sa séance du 12 octobre dernier a adopté à la majorité un amendement concernant ce chiffre. L'amendement s'affiche à l'écran et je vous en fait lecture. :

Art. 1^{er}, chiffre 3

Impôt foncier proportionnel sans déduction des dettes basé sur l'estimation fiscale (100%) des immeubles. De tracer le 1.0 par mille francs et de rester au statu quo à 0.70 par mille francs

La discussion est ouverte. M. Guillen, nous vous avons déjà entendu.

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ?

Mme Anne VIREDAZ demande la parole :

La Municipalité nous fait une proposition qui montre une volonté de faire un petit pas dans la bonne direction, sachant que durant toute la législature passée, la situation financière des finances communales n'a cessé de se dégrader. Je vous rappelle que jusqu'en 2015, alors que l'impôt était à 63, avant de passer à 61, jusqu'en 2015, la situation de la Commune était parfaitement saine. Pendant toute une législature, et à partir de 2016, les déficits ont commencé à s'enchaîner, et en une législature la dette a augmenté de près de CHF 100 millions ou a en tout cas doublé, de 90 à 180 ? par-là autour.

Le Président :

On me souffle que c'est 135 millions.

Mme Anne VIREDAZ :

Bien, alors 135 millions, c'est mieux que ce qui était prévu initialement. Elle a quand même nettement augmenté et là, en ne prenant aucune mesure pour essayer d'aller de l'avant, on va continuer dans la même situation. Le Président de la Commission des finances de la législature précédente et le nouveau Président de la Commission des finances, nous répètent à longueur d'année que tout est de la faute du Canton, de la facture sociale et de la péréquation intercommunale. Je rappelle qu'il y a d'autres communes qui vivent dans le même Canton, selon les mêmes règles concernant la facture sociale et la péréquation intercommunale, qui arrivent à s'en sortir. Et pourquoi, pour Pully c'est tellement difficile, c'est précisément parce qu'elle cherche toujours à avoir les impôts les plus bas possibles pour essayer d'être un paradis fiscal à l'échelle de la région lausannoise. Donc forcément, dans la péréquation intercommunale, il y a une nécessité de contribuer davantage que d'autres. Et typiquement pour l'impôt foncier, l'impôt foncier dans la péréquation intercommunale est calculé comme si nous encaissions un impôt à 1, alors que nous encaissions un impôt à 0,7. Donc, nous devons contribuer à la péréquation intercommunale sur une part d'impôts que nous ne percevons pas. Le 1 pour mille est considéré comme le minimum décent que les communes devraient demander à leurs contribuables. Dans d'autres communes, cet impôt est davantage. Donc je pense que la

solution de l'impôt foncier à 1, comme nous le propose la Municipalité est tout à fait justifié, et c'est un premier pas, même si cela ne va pas résoudre tous les problèmes financiers de la Commune, cela montre quand même une volonté d'assainir la situation financière de cette Commune et je vous invite à refuser cet amendement.

Le Président :

Merci, Mme la Conseillère Anne Viredaz.

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

J'aimerais quand même revenir sur les quelques éléments de réflexion qui ont conduit la Municipalité à vous faire cette proposition d'une part, et, d'autre part, corriger un élément qui a été invoqué en commission des finances, sur lequel on n'a pas réagi et peut-être même que l'on était à l'origine de ce malentendu, qui concerne la répercussion éventuelle de cet impôt sur les locataires. Qu'est-ce qui a amené la Municipalité à cette proposition ? Alors j'ai entendu le plaidoyer du Président de la Commission des finances sur la question du respect de la volonté populaire, de la volonté démocratique, c'est vrai que notre lecture du résultat du référendum nous a conduit à maintenir le 61, à l'évidence, puisque c'est là-dessus, comme l'a rappelé M. le Conseiller Guillen, que la population s'est prononcée. Est-ce que vous voulez passer de 61 à 63, réponse non à une majorité claire et, c'est sur rien d'autre. Comme l'a dit le Président de la Commission des finances, l'initiative « 99% », bien sûr elle parle de fiscalité, mais je pense que c'est un sujet assez éloigné de l'impôt foncier communal. Donc, notre appréciation de la situation est qu'on ne pourrait probablement pas revenir maintenant sur le taux d'imposition de 61, reste la question ouverte de savoir quelle est la durée de validité d'un vote populaire, donc combien d'années qu'on pourra admettre avant de revenir, je n'ai encore pas la réponse à cela, mais en tout cas tout de suite après cette votation, cela ne nous paraissait pas possible. Est-ce qu'il fallait faire quelque chose ou rien faire au niveau des recettes. Alors la volonté de la Municipalité, je crois que l'origine de la situation financière de la Commune, elle est largement partagée avec une large majorité de ce Conseil, avec la Commission des finances et c'est surtout, Mme Viredaz, la modification du système de répartition, du système de péréquation, qui a énormément péjoré une ville à forte capacité comme la Ville de Pully, et toutes les communes ne sont pas traitées de la même manière dans ce domaine. Et ce changement qui a pris plein effet à partir de 2019, qui a provoqué un déficit structurel de l'ordre de CHF 12 à 13 millions. Je crois que tout le monde est assez d'accord sur ce constat. Maintenant, on peut se dire, on attend un changement clair, brutal, important au niveau du Canton, au niveau des députés, dans un nouveau système de péréquation, on avait des espoirs là-dessus parce que même le Conseil d'Etat s'était engagé à une révision en profondeur, aujourd'hui, dans les coulisses, on ne parle plus que de toiletages, qui seraient encore même plus défavorables à des villes comme Pully, et un toilettage, qui visiblement est dans les frigos du Château, puisqu'il y a une échéance cantonale prochaine et visiblement, rien ne va bouger avant les prochaines élections cantonales. Qu'est-ce qu'on fait en attendant ? Je crois qu'il y a un relatif consensus pour dire qu'on ne pourra pas rééquilibrer durablement nos finances en agissant uniquement sur la faible part de charges aujourd'hui qu'on maîtrise, qui est de l'ordre de 35%, il faut vous en souvenir. Alors, est-ce qu'on ne fait rien au niveau des recettes ? C'est vrai que la proposition qui vous a été faite, elle avait comme objectif de tendre vers ce qu'on appelle le petit équilibre. Cela veut dire d'avoir un budget déficitaire, même si ce n'est pas joyeux, glorieux et réjouissant, mais au moins de n'emprunter que pour nos investissements et pas pour le fonctionnement. C'est ça qu'on appelle le petit équilibre et le premier objectif, la première étape d'assainissement, c'était d'essayer de chercher un moyen d'atteindre ce petit équilibre. Et, l'effet de l'augmentation proposée de l'impôt foncier, d'à peu près CHF 1,6 millions, il est faible comme l'a dit le Président de la Commission des finances, il est largement insuffisant pour assainir nos finances, comme

l'étaient les 2 points d'impôt, du reste, mais c'est un petit pas dans la bonne direction et dans la direction de la recherche de ce petit équilibre. Voilà ce qui a motivé la Municipalité à aller dans cette direction.

Maintenant, de quoi on parle. Alors on peut avoir une vision de pourcentage, on propose 42% d'augmentation de l'impôt foncier. Mais, on est complètement fous, 42%. Mesdames et messieurs, je crois que les % c'est bien, moi qui suis ingénieur, j'aime aussi ça, mais il y a de temps en temps des situations, il faut voir ce que cela signifie en termes de francs, et de francs par année. C'est aussi important, c'est un effort qui est demandé et qui est demandé aux propriétaires, alors il y a eu une question de la Commission des finances, quelle est la proportion de propriétaires touchés, en fait, quel est le nombre de factures. Et on a estimé à peu près, en fait on le sait, parce que c'est la Ville qui le facture, c'est à peu près 5'000 factures. Sur ces 5'000 factures, il y a à peu près 60% de propriétaires pulliérans et 40% de propriétaires hors Pully. Seulement les 5'000 factures, ce n'est pas 5'000 propriétaires, donc en fait il y a encore moins que le 60% de ces 5'000 propriétaires touchés. Cela n'empêche pas qu'ils sont touchés et qu'ils sont soumis à une hausse. Ok. Maintenant, qu'est-ce que cela représente ? Alors, d'abord il faut préciser que l'impôt foncier n'est pas perçu sur la valeur vénale des objets, mais sur l'estimation fiscale. L'estimation fiscale elle varie, elle est de 30 à 35% ou 40% de la valeur vénale pour des objets plus anciens, comme il y en a beaucoup à Pully, dans les années 80, 90 voire antérieures, elle peut être de 50 à 60% pour les objets récents. Cela veut dire que pour un objet qui vaut, un appartement par exemple de 100 m², 4 pièces 1/2, qui aurait été acheté CHF 1,2 millions dans les années 80, 90, c'est quelque chose qu'on peut trouver à Pully, l'estimation fiscale de ce bien est à peu près de CHF 420'00.00 par année, entre CHF 400-420'000.00, voire moins. Si on prend CHF 420'000.00 d'estimation fiscale par année, la hausse qui vous est proposée, représente CHF 126.00 par année. D'accord ? Juste pour fixer les ordres de grandeur, quel est l'effort qu'on demande aux propriétaires. Un bien plus récent, à CHF 1,5 millions, il sera estimé à 50, 60% comme estimation fiscale, à peu près CHF 900'000.00 d'estimation fiscale, cela fait CHF 270.00 de hausse par année. C'est de ça qu'on parle en termes de francs et de chiffres. Alors oui, c'est un effort qui est demandé aux propriétaires concernés, mais c'est juste pour relativiser les proportions de l'effort qui est demandé. Maintenant, Mme Viredaz a dit quelque chose de juste aussi, c'est qu'aujourd'hui, enfin je dis aussi, excusez-moi, ce n'est pas du tout péjoratif par rapport au reste de ce que vous avez dit, mais on est aujourd'hui, dans le calcul de la péréquation, traités comme si notre impôt foncier était à 1 pour mille. Cela veut dire, cela représente en fait à peu près l'équivalent de ce que nous rapporterait cette différence, cela veut dire à peu près CHF 1,6 millions, 1,7 millions de charges péréquatives supplémentaires, sans toucher les recettes équivalentes. Donc, non seulement la hausse proposée n'a pas d'effet négatif du point de vue de la péréquation, mais au contraire, elle aurait un effet positif, c'est au moins d'avoir les recettes qui sont prises en compte dans la péréquation, alors que l'on ne les touche pas.

Et puis maintenant, dernier élément. Je crois que c'est important, parce qu'au fond dans les discussions qu'on a eues en commission des finances, mais on s'est dit au fond le propriétaire va le répercuter sur le locataire, dans les charges et donc, finalement c'est tous les pulliérans qui paient. Non, en fait, on n'a pas du tout contesté et peut-être même encore une fois qu'on était à l'origine de cette affirmation, je ne sais plus très bien comment cela s'est passé dans les débats, et puis on a été pris un petit peu d'un doute, est-ce que c'est vraiment le cas ? et on a approfondi la question et en réalité, ce n'est pas aussi clair que ça. En fait, oui, c'est plutôt actuellement très clair, l'impôt foncier ne fait pas partie des charges, des frais accessoires qui sont dans les charges. L'impôt foncier fait partie du loyer net. Cela veut dire qu'un propriétaire qui aimerait répercuter la hausse de l'impôt foncier doit notifier une hausse de loyer. Et en cas de contestation, aujourd'hui, il devra justifier le rendement de son immeuble et avec les taux hypothécaires actuels,

aucun propriétaire ne prendra le risque de s'exposer à une contestation de loyer pour une augmentation minimale pour son locataire, on parle de quelque chose comme CH 10-15,00 par mois au pire, donc de faire une notification de hausse pour CH 10-15,00 par mois, en risquant d'obtenir une baisse de loyer en cas de contestation qui sera de l'ordre de 25 à 30%, en fonction de la situation des taux hypothécaires actuels, cette situation nous permet d'affirmer aujourd'hui qu'aucun propriétaire ne prendra le risque de répercuter une hausse de l'impôt foncier sur les locataires. Voilà la situation, c'est assez loin de ce que l'on avait laissé transparaître dans les discussions en commission des finances ou même dans les groupes, donc effectivement cet impôt foncier pénalise les propriétaires concernés, mais seulement eux, c'est une partie des contribuables pulliersans, à peu près le 60% des factures, mais c'est probablement moins de 3'000 contribuables et pour des montants, comme je l'ai dit en CHF par année qui nous paraissent extrêmement supportables, même si c'est un effort qui est demandé, cela nous paraît supportable. Voilà, c'est pour ces raisons, nous avons fait cette proposition de passer cet impôt foncier à 1 pour mille et c'est pour ces raisons que je vous invite à ne pas suivre l'amendement de la Commission des finances.

Le Président :

Merci, M. le Syndic.

La discussion est toujours ouverte, quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

La parole n'étant plus demandée, nous allons donc passer au vote sur l'amendement du chiffre 3, proposé par la Commission des finances.

Je rappelle que le vote sur les amendements laisse toujours entière liberté de voter sur le fond.

Celles et ceux qui approuvent l'amendement, je vous prie de lever vos cartons orange. Avis contraire ? Abstention ? Je vais demander aux scrutateurs de passer dans les rangs, merci de garder vos mains levées, s'il vous plaît.

Je vais laisser le temps aux scrutateurs de faire leur premier exercice, c'est la première fois de cette législature, que nous testons le comptage manuel.

L'amendement est donc accepté par 45 voix pour, 33 non, aucune abstention.

Le chiffre 3, tel qu'amendé est donc adopté.

Chiffre 4 : Impôt personnel fixe. La parole est-elle demandée ?

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le chiffre 4 est adopté tel quel.

Chiffre 5 : Droits de mutation, successions et donations.

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le chiffre 5 est adopté tel quel.

Chiffre 6 : Impôt complémentaire sur les immeubles appartenant aux sociétés et fondations.

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le chiffre 6 est adopté tel quel.

Chiffre 7 : Impôts sur les loyers.

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le chiffre 7 est adopté tel quel.

Chiffre 8 : Impôt sur les divertissements.

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le chiffre 8 est adopté tel quel.

Chiffre 9 : Impôt sur les chiens. La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le chapitre 9 est adopté tel quel.

Nous sommes arrivés au terme de l'article 1. Tous les chiffres ayant été adoptés tels quels, hormis le chiffre 3, je considère l'article 1 comme adopté tel qu'amendé.

Nous passons à l'**Article 2 : Choix du système de perception.**

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. L'article 2 est adopté tel quel.

Article 3 : Échéances

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. L'article 3 est adopté tel quel.

Article 4 : Paiements - intérêts de retard

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. L'article 4 est donc adopté tel quel.

Article 5 : Remises d'impôts

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. L'article 5 est donc adopté tel quel.

Article 6 : Infractions

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. L'article 6 est donc adopté tel quel.

Article 7 : Soustractions d'impôts

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. L'article 7 est donc adopté tel quel.

Article 8 : Commission communale de recours

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. L'article 8 est donc adopté tel quel.

Article 9 : Recours au Tribunal cantonal

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. L'article 9 est donc adopté tel quel.

Article 10 : Paiement des impôts sur les successions et donations par dation

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. L'article 10 est donc adopté tel quel.

Nous en avons donc terminé avec l'examen de l'arrêté d'imposition.

J'ouvre une nouvelle fois la discussion sur le fond sur l'ensemble du préavis 17-2021. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? La parole n'étant plus demandée, nous allons donc passer au vote sur les conclusions du préavis 17-2021, celles-ci sont affichées à l'écran, je vous en fais lecture :

vu la loi sur les impôts communaux du 5 décembre 1956 ;

vu le préavis municipal N° 17-2021 du 7 15 septembre 2021 ;

vu le rapport de la Commission des finances ;

le Conseil communal décide

1. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2022 tel que présenté par la Municipalité et annexé au présent préavis et tel qu'amendé à son article premier, chiffre 3 ;
2. d'autoriser la Municipalité à soumettre ledit arrêté au Conseil d'Etat pour approbation.

Je prie celles et ceux qui approuvent ces conclusions de le manifester en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

Vous venez d'approuver les conclusions du préavis 17-2021 à une large majorité.

Je vous remercie M. Briod, vous pouvez regagner votre place.

2.6 Commission pour l'étude du Postulat 01 (2021-2026) « Réhabilitation du bassin du Port de Pully »

Je vous invite à passer au point 6 de l'ordre du jour, il s'agit du rapport de la commission chargée de l'étude pour le postulat de Mme Valéry Bory Beaud intitulé « **Réhabilitation du bassin du Port de Pully** » qui a été renvoyé en commission lors de la séance du 23 juin 2021.

J'invite maintenant Mme Lena Lio, présidente de la commission ad hoc à venir présenter et commenter le rapport de ladite commission.

J'ai reçu de la part de Mme Lio 3 images pour illustrer sa présentation, bien que ce soit inhabituel, je me plie volontiers à l'exercice, Mme Lio, je passerai les images les unes après les autres, à votre demande.

Mme Lena LIO :

Le 12 octobre dernier, la commission ad hoc a examiné le postulat de Mme Valérie Bory Beaud, intitulé « Réhabilitation du bassin du Port de Pully ». Je ne vais pas relire le rapport car tout le monde l'a reçu. Je souligne simplement les points essentiels de notre discussion. Tout d'abord, pour rappel, ce bassin est à côté du restaurant du Port de Pully. Vous voyez l'imagine une, c'est l'œuvre du sculpteur Edouard Marcel Sandoz, de renommée internationale, décédé en 1971. Cette œuvre comporte un bassin et un cygne en aluminium. Cet ensemble a été inauguré en 1957 en présence du Général Guisan. Dans les années 2000, La Municipalité a décidé de vider ce bassin et de remplacer l'eau par des plantes. Cette décision a été dictée par des problèmes d'étanchéité et aussi par de nouvelles normes de sécurité. A l'époque, des travaux d'assainissement ont été jugés trop onéreux. Aujourd'hui, ce bassin a une triste allure. Vous le voyez sur la photo 2. L'œuvre de M. Sandoz donne l'impression que cet ensemble est laissé à l'abandon. C'est pourquoi Mme Valérie Bory Beaud a déposé ce postulat. Il est ressorti de nos discussions que la remise en eau coûterait cher, pour les raisons indiquées précédemment. Cette dépense ne paraît pas une priorité dans l'état actuel des finances communales. Toutefois, une telle opération restera toujours possible à l'avenir, car les modifications apportées depuis lors, sont entièrement réversibles. En revanche, la possibilité a été évoquée de revaloriser cet œuvre en remplaçant la végétation actuelle par des fétuques bleues. C'est une plante douce au toucher et de hauteur uniforme. Vous le voyez sur la photo 3. Merci M. le Président. Cette opération pourrait être financée par le budget ordinaire de l'entretien des parcs. A ce propos, je remercie vivement M. le Municipal Lucas Girardet et son équipe de leurs suggestions et des réponses qu'ils ont données à nos questions. Au vote, la commission se prononce par 5 voix contre la prise en considération du postulat et 3 absentions. La commission vous recommande donc de classer sans suite ce postulat. Merci.

Le Président :

Merci, Mme Lena Lio.

Mme Odile Cuénoud González, Présidente de ce conseil au moment du dépôt de ce postulat s'était déjà prononcée sur la recevabilité de ce postulat lorsqu'il fut présenté le 23 juin 2021 et ce Conseil avait déjà voté l'entrée en matière. Nous sommes donc exemptés de refaire cette opération ce soir. Je vous propose donc de passer directement à la discussion sur le fond. Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette manière de procéder ?

Si ce n'est pas le cas, nous pouvons maintenant passer au traitement de cet objet sur le fond et j'ouvre donc la discussion sur ce postulat et sa demande.

La demande s'affiche à l'écran. Je vous en fais lecture :

vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
le Conseil communal décide

1. d'inviter la Municipalité à prendre des mesures pour réhabiliter ce bassin ;

Je me tourne d'abord vers la postulante Mme Valérie Bory Beaud.

Mme Bory Beaud, la commission ad hoc désignée pour entendre votre demande a décidé de préavisier pour le classement de ce postulat.

Formellement, Mme Bory Beaud vous avez la possibilité de retirer votre postulat ou de maintenir la demande de renvoi à la Municipalité pour étude et rapport. Mme Bory Beaud, que souhaitez-vous faire ?

Mme Valérie BORY BEAUD :

Qu'est-ce qui est affiché exactement ?

Le Président :

D'inviter la Municipalité à prendre des mesures pour réhabiliter ce bassin ;

Mme Valérie BORY BEAUD :

Oui, c'était ma demande. Tout-à-fait. Au vu de ce qui a été dit en commission par le Municipal responsable, M. Girardet, je retire mon postulat, mais je vais juste expliquer pourquoi. Je le retire un peu tristement, consciente que les coûts d'une telle rénovation tels qu'ils nous ont été présentés, ne passeraient pas la rampe. En effet, les normes techniques, environnementales et sécuritaires décrites par M. le Municipal Lucas Girardet, obligerait à une réhabilitation assez lourde. La remise en eau du bassin nécessiterait, je cite : « un local technique à proximité, voire un second bassin de décantation ». Sans compter les travaux d'étanchéité et de maçonnerie pour respecter les normes actuelles de 20 cm de profondeur d'eau, il s'agirait d'environ CHF 200 à 300'000.00. Quant à moi, j'aurais souhaité une réhabilitation light, cela ne semble pas possible, c'est pourquoi je retire donc mon postulat, Toutefois, j'accueille positivement les propositions des paysagistes d'améliorer la flore sur ce bassin comme vous l'avez vu sur la photo que Mme Lio nous a fait voir, ce bassin actuellement négligé comme on l'a également vu. Les frais inhérents à cette amélioration rentreraient, soyons rassurés, dans le budget d'entretien ordinaire des parcs, comme l'a dit la présidente, Mme Lio. Et pourquoi pas, afin de suggérer le mouvement de l'eau, y ajouter un petit jet d'eau low cost. Merci M. le Président, merci à Mme la présidente de la commission ad hoc, Mme Lena Lio.

Le Président :

Merci, Mme Bory Beaud.

Je note donc que vous désirez retirer votre postulat.

J'ouvre tout de même la discussion sur le fond, même si nous ne voterons pas sur les conclusions.

Mme Muriel THALMANN demande la parole :

Je voulais juste savoir, si ces plantes si douces au toucher étaient indigènes ?

Le Président :

Merci, Mme Muriel Thalmann.

M. Carlos GUILLEN demande la parole :

Je tiens à rappeler que lorsque la Municipalité a décidé de retirer l'eau du bassin pour des raisons techniques, il y a de cela quelques années, elle s'est engagée à planter des plantes bleues, pour qu'elles soient en harmonisation avec le lac, le lieu, etc. On peut donc demander à la Municipalité de tenir ses engagements.

Le Président :

Merci, M. Carlos Guillen.

M. Lucas GIRARDET, Municipal, demande la parole,

Je ne sais pas si ces plantes sont indigènes, mais elles sont spécialement bleues, elles ont été choisies en fonction de leur couleur, plus qu'autre chose.

Le Président :

Merci, M. Girardet.

La discussion est toujours ouverte.

Mme Muriel THALMANN demande la parole :

Merci pour cette réponse. Dans ce cas, moi j'émets le souhait que les plantes prévues soient d'origine indigène, ce qui est en ligne, n'est-ce-pas, avec le plan climat, avec la vision des Vert·e·s, c'est une demande des Vert·e·s, n'est-ce-pas, et puis je trouve vraiment dommage de ne pas tenir compte de cet aspect-là. Merci.

Le Président :

Merci, Mme Muriel Thalmann.

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ? Tel n'étant pas le cas, la parole n'étant plus demandée, Mme Bory Beaud ayant décidé de retirer son postulat, le vote est donc sans objet.

Merci, Mme Lena Lio et je vous laisse regagner votre place.

2.7 Propositions individuelles**2.7.1 Interpellation de M. Remo Kuonen, UP
Ligne de contact téléphonique pour chantiers**

Nous avons reçu une interpellation de M. Remo Kuonen intitulée « Ligne de contacts téléphonique pour chantiers ».

Elle sera développée si elle est soutenue par au moins 5 membres de notre Assemblée. Je prie celles et ceux qui soutiennent cette interpellation de le manifester en levant leur carton orange. Nous avons largement les 5 cartons oranges.

J'invite M. Kuonen à prendre la parole.

M. Remo KUONEN :

Je ne veux évidemment pas répéter le texte de l'interpellation de l'Union pulliérane qui vous a été transmise aujourd'hui, mais juste souligner que, bien que nous sachons que la nécessité d'avoir des chantiers en vue du développement de la Commune est tout à fait

indispensable, il faudrait néanmoins offrir un accompagnement à certaines citoyennes et à certains citoyens qui sont très déstabilisés par les modifications de parcours incessantes pour accéder aux commerces ou à des bureaux de l'administration notamment, ou, pour tout simplement rendre une visite. Lausanne a engagé, en collaboration avec certaines communes et entreprises, ce que l'on appelle un "médiateur chantiers" qui sera le trait d'union entre les citoyennes et les citoyens d'une part, et, les maîtres d'ouvrage d'autre part et qui sera chargé de répondre aux innombrables questions qui interpellent les utilisateurs de la voie publique dans les années à venir, en raison des très nombreux chantiers qui s'ouvriront à Lausanne. Il n'est évidemment pas envisageable de faire de même à Pully, mais une ligne de contact téléphonique ouverte à toutes les Pulliérans et tous les Pulliérans, désireux d'obtenir des informations sur par exemple les modifications de cheminement à travers les chantiers, serait très appréciable.

Alors, la Municipalité peut-elle organiser la mise à disposition d'une telle ligne de contact pour la durée des travaux publics importants ? Dans l'affirmative, dans quel délai et comment les citoyennes et les citoyens pourraient-ils être informés de l'existence de cette possibilité ? Merci d'avance de votre réponse.

Le Président :

Merci, M. Remo Kuonen.

Je passe maintenant la parole à la Municipalité, si elle souhaite s'exprimer.

M. Marc ZOLLIKER, Municipal, demande la parole :

J'aimerais tout d'abord remercier M. le Conseiller Remo Kuonen de nous avoir transmis son interpellation ce matin, ce qui me permettra de lui répondre ce soir déjà et j'espère de pouvoir le rassurer, puisque la Municipalité est consciente des désagréments causés par les chantiers communaux importants tel que celui actuellement en cours à la rue de la Poste et à l'avenue Samson-Reymondin. Je tiens à rassurer M. Kuonen, puisque nous considérons que ces moyens de communication, ces canaux de communication existent d'ores et déjà et je vais vous expliquer un petit peu déjà comment nous procédons. En effet, chaque fois que des travaux importants se déroulent dans la Commune, nous mettons en place des mesures de communication avant et en cours de travaux.

Pour les travaux qui ont lieu actuellement au centre-ville, les actions suivantes ont notamment été entreprises, d'abord il y a eu d'une part les traditionnelles séances d'information avant travaux pour les riverains, et dans le cadre de la rue de la poste, spécifiquement aussi pour les commerçants. Et il y a également des circulaires qui sont distribuées régulièrement sur l'évolution des étapes de chantiers et celles-ci ont été distribuées aux riverains. Je prends un exemple, pour le Boulevard de la Forêt, il y a eu 31 circulaires qui ont été distribuées aux riverains tout au long du chantier et pour le chantier de la rue de la Poste, qui a commencé au mois de mars cette année, il y a tout d'abord eu un courrier nominatif à 1'280 personnes, habitants de la Commune et déjà 17, 17 circulaires depuis le mois de mars qui ont été distribuées aux citoyens, aux riverains pour les informer du déroulement des travaux.

Vous trouvez aussi toutes les informations sur ces chantiers sur le site internet de la Commune, et là, elles sont bien sûr mises à jour régulièrement. Tous ces supports et j'en viens à la demande particulière de M. le Conseiller Kuonen, tous ces supports indiquent une adresse courriel et un numéro de téléphone qui permettent à chacune et à chacun d'obtenir les renseignements qu'ils désirent. Les numéros qui sont indiqués sur les circulaires et sur le site de la Commune sont ceux des chefs de projet, qui s'occupent du chantier et qui, de par leurs connaissances exhaustives de celui-ci, sont à même de fournir des réponses rapides et précises aux questions qui sont posées. Si les chefs de projet sont inatteignables, les citoyens qui téléphonent reçoivent une information du central

téléphonique, qui est également au courant de la situation de chaque chantier. Et si vraiment une information très spécifique est demandée, le chef de projet du chantier rappellera la personne concernée.

Pour le cas particulier du chantier de la rue de la Poste, la Municipalité a pris, en plus de ces mesures usuelles, des mesures complémentaires à l'attention des commerces sur le site internet de la Ville de Pully, des séances d'information et de coordination, comme je l'ai dit tout à l'heure ont été organisées et il y a une liaison directe qui a été mise en place entre les commerçants et le service de la communication. De nombreuses autres mesures pour faciliter la situation des commerces ont été évoquées dans le cadre de la réponse de la Municipalité dans le cadre de l'interpellation de Mme la Conseillère Nadia Privet et de M. le Conseiller Gérald Cuhe.

Je peux aussi préciser que concernant cette façon d'informer les riverains lors des chantiers, lors du dernier chantier important qui s'est terminé, qui est celui du boulevard de la Forêt, nous avons à la fin des travaux procéder à un sondage, il y a eu un questionnaire qui a été envoyé à 517 ménages, 120 de ces questionnaires ont été retournés, ce qui représente tout de même 23%, c'est un excellent taux de retour pour évaluer le degré de satisfaction de la communication justement au sujet de ces chantiers et le degré de satisfaction exprimé par les riverains était très élevé.

La Municipalité considère, par conséquent, que les lignes de contact qui sont demandées dans l'interpellation de M. le Conseiller Kuonen et les canaux de communication nécessaires existent déjà et ils ne demandent qu'à être utilisés.

J'espère, que par cette réponse, j'ai pu rassurer M. Kuonen et répondre à son interpellation. Je vous remercie de votre attention.

Le Président :

Je vous remercie, M. Marc Zolliker, pour votre réponse détaillée.

M. Remo Kuonen, souhaitez-vous vous exprimer ?

M. Remo KUONEN :

Merci beaucoup M. Zolliker, pour votre réponse fort détaillée, qui me rassure, on va dire pas totalement, mais en tout cas plus ou moins complètement. Toutefois, le problème est le suivant : c'est le problème des cheminements à travers les travaux qui est en constante modification, qui change d'un jour à l'autre, etc... et la difficulté pour certaines personnes, notamment des personnes âgées ou à mobilité réduite est de déambuler à travers tous ces travaux et toutes ces protections. Et leur intention serait de pouvoir simplement lancer un coup de fil, contacter quelqu'un à la Municipalité ou à l'administration communale plutôt, pour leur demander quelques précisions. Donc, d'après vos réponses, si je comprends bien, je peux en déduire qu'il suffit de téléphoner à la centrale de l'administration communale pour que l'on obtienne des réponses. C'est bien cela ?

Le Président :

Oui, M. Zolliker, vous avez la parole.

M. Marc ZOLLIKER :

Oui, alors les numéros de téléphone qui sont indiqués permettent d'atteindre en principe les chefs de projet, donc les personnes qui s'occupent directement du chantier, s'ils ne sont pas disponibles, les personnes qui téléphonent sont réorientées vers le central, mais le central va relayer, s'ils ne peuvent pas répondre à la question, elle va être relayée auprès du chef de projet, qui rappellera la personne concernée. Voilà.

Le Président :

Merci, M. Zolliker. Merci, M. Kuonen.

**2.7.2 Interpellation de MM. Jean-Denis Briod PLR et M. Bertrand Yersin UDC
Au sujet du Recours déposé contre le décompte final des péréquations 2019 et au
sujet de l'éventuelle retenue du paiement du 4^{ème} acompte de la facture pour la
cohésion sociale 2021**

Nous avons également reçu une interpellation de Messieurs Jean-Denis Briod et Bertrand Yersin.

Elle sera développée si elle est soutenue par au moins 5 membres de notre Assemblée. Je prie celles et ceux qui soutiennent cette interpellation de se manifester en levant leur carton orange. Merci, pas besoin d'avoir l'unanimité.

J'invite M. Jean-Denis Briod à venir nous présenter son interpellation.

M. Jean-Denis BRIOD

Merci, M. le Président de nous permettre de la développer, quand bien même elle n'a pas encore été adressée à l'ensemble des membres de ce Conseil, raison pour laquelle je me permets de la lire.

« Il y a de cela une année, le 10 novembre 2020, La Municipalité de Pully annonçait qu'elle avait déposé un recours à la Cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal contre le décompte final des péréquations, au nombre desquelles figurait la facture sociale pour 2019. Une douzaine d'autres communes avaient déposé des recours similaires dans une action concertée. Quelques semaines auparavant, le 30 septembre 2020, le Conseil communal avait adopté une résolution invitant la Municipalité à surseoir au paiement du 4^{ème} acompte 2020 de la facture sociale. Cette résolution non contraignante pour l'exécutif a été suivie par la Municipalité qui n'a pas versé ce 4^{ème} acompte.

La présente interpellation porte dès lors sur les questions suivantes :

1. Quel est l'état d'avancement de la procédure en cours devant la CDAP et quelle est la position prise par rapport au décompte final des péréquations pour 2020 ? Connaît-on à cet égard la position des autres communes ayant déposé des recours similaires l'an dernier ?
2. La Municipalité envisage-t-elle à nouveau de surseoir au paiement du 4^{ème} acompte 2021 de la facture pour la cohésion sociale ? Si oui, un nouveau vote par le Conseil communal d'une résolution l'invitant à le faire serait-il souhaitable ? Toujours du point de vue de la Municipalité et si oui, dans quel délai ? »

Vous l'avez certainement vu, le cœur de l'interpellation réside dans la question 2, la Municipalité envisage-t-elle de surseoir au 4^{ème} acompte, comme l'an dernier, c'est dans sa compétence, la présente interpellation vise finalement à ouvrir la voie qui permettrait, en fonction de la réponse reçue, d'impliquer le Conseil en lui permettant, par la voie éventuelle d'une résolution, d'émettre un avis sur le sujet. Merci pour votre attention.

Le Président :

Merci, M. Jean-Denis Briod.

Je passe maintenant la parole à la Municipalité, si elle souhaite s'exprimer.

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

La Municipalité répondra sur ces questions pour votre prochaine séance.

Le Président :

Merci, M. le Syndic.

2.8 Divers

A qui puis-je passer la parole ?

2.8.1 30 km/h la nuit à Pully**Mme Géraldine PADEZ :**

J'ai pu lire dans la FAO d'il y a 2 semaines, en fait une mise à l'enquête de la Commune de Pully pour une zone de 30 km/h. Ma question est la suivante : pourquoi devons-nous suivre l'exemple de Lausanne et qu'est-ce qui a motivé la Commune de Pully à vouloir passer à une zone 30 km/h ?

Le Président :

Merci, Mme Padez.

Est-ce que la Municipalité souhaite s'exprimer ?

M. Marc ZOLLIKER, Municipal, demande la parole :

Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris la question. Il y a de nombreuses zones 30 km/h à Pully, pratiquement toutes les rues résidentielles sont actuellement 30 km/h, j'imagine que vous parlez des mesures liées peut-être au projet du bus à haut niveau de service PP8, il s'agirait alors de mesures de mise en 30 km/h de nuit. Je ne sais pas si c'est de cela que vous parlez. Si c'est le cas, c'est une mesure de réduction du bruit, qui a été mise à l'enquête et des mesures qu'on appelle d'allègement, qui concernent des bâtiments qui ont trop de bruit, malgré les autres mesures qu'on prend. Le Conseil a d'ailleurs voté des crédits à ce sujet, puisque ces crédits permettent notamment de financer le remplacement des fenêtres des bâtiments existants qui sont hors limites par la Commune. Ces crédits ont été votés par votre Conseil, il y a déjà 2 ans, sauf erreur.

Mme Géraldine PADEZ :

Ce que je voulais juste savoir si la Commune de Pully passait, comme la Commune de Lausanne, à une zone 30 km/h dans toutes ses rues, c'était ma question, dès 22h00.

M. Marc ZOLLIKER :

La réponse est la suivante : la mesure du 30 km/h la nuit est liée à la réalisation du chantier du PP8, donc de la requalification de l'av. de Lavaux et c'est, pour l'instant en tout cas, à l'échéance de ces travaux. Pour l'instant on ne sait pas encore quand ils vont commencer certainement pas avant 2024. Donc ils devraient se terminer aux environs de 2026-27, c'est à cette échéance-là qu'alors cette mise au 30km/h la nuit est prévue sur les grands axes.

Mme Géraldine PADEZ :

Je vous remercie, cela me suffit.

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer au chapitre des « Divers » ?

2.8.1 Réponse nombre de places crèches et garderies dans le domaine privé

M. Jean-Marc Chevallaz, Municipal

Je suis en mesure de répondre à Mme Reigner, par rapport à sa question relative aux places sur le domaine privé, c'est ce que l'on appelle hors réseau communal, là je parle de places qui sont autorisées par l'Office de l'accueil de jour des enfants, pour vous dire que nous avons sur la Commune 2 structures qui accueillent des enfants de 0 à 48 mois, ce qui représente 48 places et nous avons 3 structures qui accueillent des enfant de 36 à 48 mois, pour un nombre de places de 50, à cela s'ajoute le collège de Champittet qui accueillent en préscolaire des 36 à 48 mois et qui proposent 40 places. A cela s'ajoute environ une vingtaine de mamans de jour que nous avons sur le réseau de Pully, Belmont, Paudex, Lutry et qui proposent environ 55 places, à grosse maille, on va dire qu'il y a une trentaine de places sur la Commune de Pully. Voilà, j'espère avoir répondu à votre question.

Le Président :

Merci beaucoup, M. Chevallaz.

Toujours au chapitre des « Divers », quelqu'un souhaite-t-il encore s'exprimer ? Cela ne semble pas être le cas, donc la séance va se clore, nous nous retrouverons le mercredi 24 novembre à 20h00, je vous remercie pour votre présence. Bonne nuit.

Fin de la séance : 22h35.

Le Président :

La secrétaire :

Dimitri Simos

Francine Medana